



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.39 22 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 39e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 octobre 1987, à 15 heures

Président :

M. FLORIN

(République démocratique allemande)

Puis:

M. CANETE (Vice-Président)

(Paraguay)

La situation au Kampuchea [24] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Organisation des travaux

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/608)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/42/L.1)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/42/653)

M. KIILU (Kenya) (interprétation de l'anglais): Ma délégation prend la parole dans ce débat pour aborder l'importante question de la situation au Kampuchea et souligner ce que le Kenya a toujours jugé crucial dans les efforts faits pour trouver une solution au conflit qui afflige le peuple du Kampuchea démocratique.

C'est une tragédie que le Kampuchea ait été envahi par le Viet Nam le 25 décembre 1978 et que le Viet Nam continue de l'occuper. L'invasion et l'occupation représentent une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies auxquels nous avons tous souscrit. Les forces d'occupation, sous l totale direction de leurs mentors, ont installé un gouvernement fantoche privant ainsi le peuple kampuchéen du droit à décider de son propre destin. Cela a créé une situation qui, en fait, revient à l'élimination de l'existence de l'Etat libre et souverain du Kampuchea.

Depuis lors, les troupes vietnamiennes sont restées illégalement au Kampuchea, en dépit des appels répétés lancés par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le retrait de ce pays de toutes les troupes étrangères. Notre organisation ne doit pas tolérer une telle situation et doit continuer à la condamner jusqu'au retrait de ces troupes. L'intervention dans tout Etat et l'occupation de son territoire ne sauraient être justifiées, car aucune raison valable qui ne peut être invoquée par un Etat pour en priver un autre de son droit à une existence indépendante.

On ne peut dire qu'une solution durable au problème du Kampuchea n'a pas été recherchée. De nombreuses résolutions des Nations Unies et la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea de 1981 ont mis en place tous les éléments et défini le cadre d'une solution globale, juste et durable. En outre, le Gouvernement de coalition du Kampuchea, le 17 mars dernier, a présenté une proposition en huit points reprenant les résolutions des Nations Unies comme base à des discussions qui permettraient d'aboutir à un règlement politique du problème kampuchéen. En dépit de tous ces efforts, aucune solution n'a été trouvée.

Entre-temps, le peuple du Kampuchea reste victime de souffrances indicibles. L'Assemblée, le 28 septembre 1987, a entendu le Premier Ministre du Kampuchea démocratique, M. Son Sann, déclarer ce qui suit :

"Les divisions vietnamiennes venues soi-disant 'libérer' le Cambodge ont, dans leur blitzkrieg et ensuite dans leurs innombrables opérations de ratissage, rasé des villages entiers, pillé et détruit les biens publics et privés ainsi que les récoltes, les champs et les rizières, massacré ou fait mourir de faim plusieurs milliers de Cambodgiens. Dans le but d'éliminer toute velléité de résistance à leur 'libération', les forces vietnamiennes n'ont pas hésité à utiliser des armes chimiques et bactériologiques pour supprimer tous ceux qu'elles n'ont pas pu atteindre avec leurs armes conventionnelles."

(A/42/PV.15, p. 3)

La situation politique qui y règne actuellement fait du Kampuchea un nouveau Viet Nam, en ce sens que le peuple kampuchéen se voit priver par la force de son droit de choisir son propre gouvernement et qu'un régime de facto a été imposé dans le pays où il est maintenu par un autre Etat par la force.

C'est pour toutes ces raisons que le Kenya a toujours soutenu que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea est la condition préalable à un règlement politique global du problème du Kampuchea. En attendant la réalisation de cet objectif, le Kenya continuera d'appuyer les efforts réalisés par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et par les Nations Unies en vue de trouver un tel règlement.

Compte tenu des souffrances et difficultés considérables qui découlent directement du conflit et des hostilités au Kampuchea, dont les conséquences ont eu des incidences négatives sur les pays voisins dans la région, le Kenya continuera d'appuyer l'appel en faveur d'une assistance humanitaire internationale aux réfugiés kampuchéens. Nous continuerons de le faire aussi longtemps que les droits légitimes du peuple kampuchéen n'auront pas été rétablis. Nous espérons que toutes les factions politiques engagées actuellement dans une lutte contre les forces d'occupation auront la possibilité de prendre part à l'établissement d'un nouveau Kampuchea libre et indépendant. A cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique de présenter une proposition en huit points en vue d'un règlement politique global du problème kampuchéen.

Pour terminer, j'ajouterai que le Kenya appuie le projet de résolution A/42/L.1, en date du 2 octobre, dont nous sommes saisis.

M. McDOWELL (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais): Depuis que le Viet Nam a envahi le Kampuchea en décembre 1978, une résolution a été adoptée chaque année dans laquelle l'Assemblée générale demande le retrait des forces étrangères du Kampuchea et des négociations pour un règlement pacifique. Ces résolutions n'ont pas reçu l'attention voulue malgré l'appui d'une majorité écrasante de membres de cette assemblée, et le conflit persiste aujourd'hui, entraînant de nouvelles pertes et souffrances humaines.

La Nouvelle-Zélande parraine cette année encore le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, car elle pense que les principes qu'il défend sont la clef d'une solution pacifique à la situation du Kampuchea. Nous avons toujours appuyé toute mesure visant à réaliser un règlement politique global qui garantisse l'autodétermination du peuple kampuchéen et amène la paix et la stabilité à la région de l'Asie du Sud-Est.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Chaque année, la communauté internationale assiste à de nouvelles initiatives en vue de trouver une solution. Jusqu'ici, aucune n'a abouti. En 1987, nous avons vu une répétition de ces événements. En dépit d'un intérêt plus grand de la part de certaines grandes puissances influentes, les efforts que continuent de faire le secrétaire général et les contacts intenses entre les parties intéressées dans la région, la situation actuelle n'est pas différente de ce qu'elle était il y a un an.

La nécessité d'aboutir à un règlement au Kampuchea est évidente comme l'est le coût en termes de souffrances et de vies humaines ainsi que de ressources détournées du développement pour être affectées à des fins militaires. Le coût politique de la continuation du conflit dans la région doit également être pris en considération. C'est une tragédie nationale pour le Kampuchea, qui a également des effets néfastes sur la sécurité, la stabilité et la prospérité de toute l'Asie du sud-Est.

La Nouvelle-Zélande continue d'apporter son appui à la position des pays de l'ANASE à cet égard. Essentiellement grâce à leurs efforts, le cadre d'un règlement satisfaisant existe dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et dans les propositions négociées par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Il importe maintenant de favoriser la consultation, la coopération et le compromis entre les parties au conflit, au nombre desquelles il faut compter le Viet Nam. On ne saurait nier la responsabilité du Viet Nam dans la situation au Kampuchea, ni sa possibilité d'influencer l'issue de celle-ci au profit de toute la région.

La Nouvelle-Zélande pense que le Prince Norodom Sihanouk a un rôle particulièrement important à jouer dans la recherche d'un règlement. Il a été une figure clef tout au long de l'histoire moderne du Cambodge. Nous estimons donc qu'il a un rôle central à jouer dans la conciliation des parties au conflit et l'aboutissement d'un règlement durable.

Nous réaffirmerons que la Nouvelle-Zélande rejette totalement les atrocités commises au Kampuchea par le régime de Pol Pot de 1975 à 1979. Nous sommes convaincus que Pol Pot et ses associés n'auraient pas leur place dans un gouvernement librement choisi par le peuple du Kampuchea et qu'ils doivent être tenus pour responsables de leurs crimes.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Le projet de résolution offre un cadre pour la paix en Indochine et pour l'autodétermination du peuple kampuchéen. Elle réaffirme les droits et la protection auxquels le peuple du Kampuchea a droit au titre de la Charte des Nations Unies. Ce projet de résolution mérite l'appui de tous les Membres des Nations Unies.

M. KANE (Mauritanie): Le 25 décembre prochain marquera le neuvième anniversaire de l'occupation du Kampuchea par des troupes étrangères. Neuf années de souffrances, de déplacements de population, d'exode de refugiés se seront donc passées sans que la lutte du peuple khmer n'en soit pour autant moins déterminée, démontrant par là qu'aucune puissance, si forte soit-elle, ne peut venir à bout de la volonté farouche d'un peuple décidé à préserver sa liberté et son indépendance. La situation de guerre prolongée ainsi créée ne peut laisser indifférent mon pays qui a toujours prôné la résolution des conflits et des problèmes par la voie du dialogue, tel que le recommande d'ailleurs la Charte de notre organisation.

Pour permettre à ce dialogue de s'instaurer dans des conditions optimales de succès, il est indispensable que toutes les forces étrangères soient retirées pour que le peuple kampuchéen puisse exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, sans ingérence extérieure.

Face au drame continu que vit ce peuple, la communauté internationale s'est mobilisée pour soutenir celui-ci dans son juste combat et pour alléger ses souffrances. Forcé à l'exil dans des conditions pénibles ou soumis à des déplacements incessants à l'intérieur de ses frontières, ce peuple a montré son courage certes, mais a dû subir et subit encore une situation où il n'est pas maître souverain de son destin. La communauté internationale, dans un mouvement massif, a refusé et continue de refuser cet état de choses.

Notre assemblée, par ses résolutions répétées depuis la trente-quatrième session ordinaire, n'a cessé de réclamer le retrait des troupes étrangères et la cessation de l'occupation sous toutes ses formes. Allant au-delà des sessions ordinaires, la communauté internationale a organisé en 1981 une Conférence internationale exclusivement reservée à la situation au Kampuchea, qui a tracé les voies et moyens de parvenir à un règlement juste et honorable du conflit, règlement dont l'élément essentiel et primordial demeure toujours le retrait des forces étrangères. Mieux, dans son souci de ne pas compromettre à jamais les relations entre deux peuples d'une même région que la géographie condamne à collaborer et à coopérer, le gouvernement de coalition du Kampuchea, sous la direction du grand patriote, le Prince Norodom Sihanouk, a proposé le 17 mars 1986 une solution en huit points pour le règlement politique du problème, en conformité avec les nombreuses résolutions de l'ONU et la Déclaration de la Conférence internationale. Ceci a montré la grandeur et la lucidité politique des dirigeants de ce gouvernement. Les pays du Sud-Est asiatique, tout aussi préoccupés, ont offert

leurs bons offices, tandis que le Secrétaire général de notre organisation ne cesse de déployer des efforts aussi discrets que judicieux pour tenter de ramener la paix et la concorde dans cette région meurtrie.

La Mauritanie, tout comme les autres Etats de la communauté internationale, reste préoccupée par la persistance de ce conflit entre des peuples que tout devrait rapprocher. De ce fait, elle ne peut que réitérer ses appels à tous les protagonistes pour qu'un réglement pacifique, juste et durable, en conformité avec les résolutions et la Charte de 1'ONU soit rapidement trouvé.

Le Kampuchea, qui a tant souffert, a besoin de paix afin de permettre à ses populations de rentrer librement dans leurs foyers pour se consacrer au développement de leur pays. Ce peuple meurtri, et dont une grande partie de la jeunesse aura grandi dans la guerre et son chapelet de misères, doit compter sur la solidarité des autres pays. C'est pourquoi la communauté internationale doit redoubler d'efforts, de persévérance et de vigilance afin que les sacrifices de cette nation ne soient pas vains.

La Mauritanie, fidèle à ses amitiés, et convaincue qu'un Kampuchea libre, indépendant, uni, pacifique, neutre et non aligné ne ferait que renforcer la cohésion régionale et stimuler le développement harmonieux de tous les pays du Sud-Est asiatique, réaffirme son soutien à la juste lutte du peuple kampuchéen. Elle reste persuadée qu'ici comme ailleurs dans le tiers monde, le seul combat qu'il vaille la peine de livrer est celui contre le sous-développement, la misère et la malnutrition. Comme tous les autres peuples épris de paix et de justice, le peuple kampuchéen aussi a droit à la paix, à la souveraineté pleine et entière sur son territoire, et à son intégrité territoriale, afin de consacrer justement ses énergies à la bataille du développement.

M. VRAALSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais): Depuis neuf ans, l'Assemblée générale est appelée à examiner la question de l'occupation continue du Kampuchea par le Viet Nam. Malgré les nombreux efforts entrepris pour aboutir à une solution politique, pacifique, juste et globale, et en dépit d'une majorité écrasante et croissante à l'Assemblée générale en faveur des résolutions des Nations Unies, les forces vietnamiennes restent au Kampuchea, en violation manifeste de la Charte des Nations Unies. C'est une situation vraiment regrettable, pour la communauté internationale, la région du Sud-Est asiatique et avant tout pour le peuple du Kampuchea qui a déjà tant souffert par le passé.

M. Vraalsen (Norvège)

La délégation norvégienne a dit maintes fois avec insistance que la responsabilité principale de la situation actuelle incombait à la puissance occupante. Les interventions étrangères violent les principes fondamentaux du droit international et font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. De même que le monde n'a pu accepter l'ancien régime au Kampuchea dont les violations manifestes des droits de l'homme avaient causé des morts innombrables et des souffrances indicibles, il ne peut accepter qu'une puissance étrangère envahisse et occupe un autre pays. Les violations des droits de l'homme commises par l'ancien régime ne légitiment en rien le nouveau régime, ni la manière dont il a été installé à Phnom Penh.

Ma délégation est d'avis qu'en tant que premier pas indispensable vers la solution d'ensemble de la situation actuelle au Kampuchea la puissance occupante doit s'engager fermement à faire cesser toutes les hostilités et à retirer ses forces, pour ouvrir ainsi la voie au rétablissement et au maintien de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea.

A notre avis, le projet de résolution que l'Assemblée examine en ce moment et dont la Norvège est l'un des auteurs, contient les éléments d'un règlement politique d'ensemble : premièrement, le retrait complet de toutes les forces étrangères et, deuxièmement, le respect du droit du peuple kampuchéen de choisir librement son propre gouvernement. Ma délégation est certaine que l'Assemblée générale une fois de plus réaffirmera énergiquement ces principes fondamentaux d'un règlement du problème du Kampuchea.

La nécessité d'un prompt règlement politique semble être reconnue par toutes les parties intéressées. Au cours des derniers mois, le monde a été témoin d'une certaine évolution qui, nous l'espérons, ira dans la bonne direction. Toutefois, seul un processus de véritables négociations, sans aucune condition préalable, peut déboucher sur un règlement politique. A cet égard, mon gouvernement aimerait exprimer son appui aux efforts déployés par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Nous désirons aussi rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant spécial pour les efforts inlassables qu'ils font afin d'aboutir à un règlement négocié et les assurer de notre appui dans la poursuite de leurs efforts.

Il est regrettable de trouver encore plus de 250 000 Kampuchéens dans les centres d'évacuation, le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Le calme relatif qui a régné dans la région l'année écoulée a certes permis aux diverses organisations et institutions qui s'occupent d'aider la population frontalière de consolider leur tâche et de procéder à des améliorations dans les domaines de la santé publique, de la nutrition et de la protection sociale. Mais ma délégation n'en prend pas moins note avec une vive inquiétude qu'il demeure difficile de créer un environnement sûr et humain pour la population kampuchéenne à la frontière.

Tant que la recherche d'un règlement politique du problème du Kampuchea se poursuivra, les réfugiés vivant dans les zones frontalières auront besoin d'être secourus. Mon gouvernement continuera d'appuyer les efforts faits dans ce sens et d'assumer sa part du coût de cette entreprise humanitaire.

M. ONONAIYE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est appelée une fois de plus à examiner, comme elle l'a fait ces huit dernières sessions, le drame tragique et douloureux du Kampuchea, pays dont le peuple est traumatisé par un conflit qui semble ne pas avoir de fin. Les victimes immédiates du conflit sont les milliers de femmes et d'enfants qui font

M. Ononaiye (Nigéria)

les frais d'une guerre qu'ils n'ont jamais souhaitée et à laquelle ils n'ont pas pu échapper. Arrachés à leurs foyers par la guerre, ces malheureux sont contraints de vivre dans des abris et des camps de réfugiés qui, bien que constituant un refuge temporaire, ne leur procurent cependant pas un avenir sûr. Cette situation nous attriste. Dès l'examen par l'Assemblée de la question du Kampuchea, des efforts courageux ont été déployés pour faire face à la tragédie humaine découlant de la présence de troupes étrangères dans ce pays historique.

Le Nigéria félicite vivement le Secrétaire général et son représentant spécial des efforts qu'ils font pour coordonner l'assistance humanitaire apportée à la population du Kampuchea. Nous relevons en particulier le travail réalisé dans le cadre des opérations de secours des Nations Unies dans les zones frontalières ainsi que celui d'autres institutions des Nations Unies et d'institutions privées qui, par les services qu'elles rendent, contribuent à atténuer les effets du désastre qui s'est abattu sur le peuple kampuchéen.

En outre, la délégation remercie les nombreuses personnes qui ont annoncé des contributions et des dons lors des deux réunions multilatérales de donateurs, tenues cette année. Leurs contributions ont, pour un temps, éclairé quelque peu la situation en apparence désespérée des 270 000 Kampuchéens qui vivent le long de la frontière et des nombreux autres qui vivent à l'intérieur du Kampuchea et de la Thaïlande.

Le problème des réfugiés est étroitement lié à la présence de forces d'occupation étrangère au Kampuchea. De toutes les questions qui font obstacle à l'instauration de la paix, la présence de troupes étrangères est la plus importante. La présence de ces troupes constitue un mépris manifeste pour les principes de la Charte touchant l'égalité souveraine, l'indépendance et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres des Nations Unies. Ces principes ont été souvent évoqués durant la lutte de résistance menée en Indochine il y a 20 ans. Nous sommes à la fois stupéfaits et consternés de constater que la victime de l'agression et de l'occupation étrangère ait pu devenir elle-même une force d'occupation. Nous ne voyons aucune raison à la présence de troupes étrangères au Kampuchea. Cette présence non seulement porte atteinte à notre charte mais elle entache l'image et l'histoire héroïques de cette force d'occupation.

Le Nigéria réclame une fois de plus le retrait prompt et inconditionnel de toutes les troupes étrangères du Kampuchea pour permettre aux Kampuchéens de régler

M. Ononaiye (Nigéria)

leurs divergences à l'abri de l'influence de forces étrangères et de l'intimidation des forces d'occupation.

Nous remercions le Secrétaire général et le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea des efforts qu'ils font dans leur recherche de la paix. Nous nous félicitons des démarches officieuses faites par les Etats de la région en conflit pour tenter de rapprocher les Kampuchéens et les autres parties intéressées. Nous demandons à toutes les parties au conflit du Kampuchea de faire preuve de la compassion et de la ferme volonté politique nécessaires pour assurer le succès des entretiens officieux et élaborer au plus tôt une formule globale de paix propre à garantir l'intégrité territoriale, l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination du peuple kampuchéen.

Un Kampuchea pacifique, libre, souverain et non aligné est possible, à condition que les forces d'occupation étrangères laissent le Kampuchea régler lui-même ses problèmes et se consacrer à son développement. Le Nigéria joint sa voix à celle de la majorité qui réclame la paix au Kampuchea aujourd'hui.

M. TSVETKOV (Bulgarie): Camarade président, le ministre de mon pays a déjà eu l'occasion de vous saluer pour votre élection au poste responsable qu'est celui de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je viens joindre à mon tour mes félicitations les plus chaleureuses. Mon plaisir est d'autant plus grand que je salue en votre personne, non seulement le diplomate expérimenté que vous êtes, mais aussi l'ami et le représentant éminent d'un pays avec lequel la Bulgarie entretient des rapports étroits et amicaux. Je reste convaincu que vous vous acquitterez avec succès de la noble tâche qui vous incombe à la présidence de l'Assemblée générale pour la réussite de ses travaux.

La question que l'Assemblée générale est en train de discuter en ce moment est d'une grande importance pour l'instauration d'une paix durable et pour la consolidation de la sécurité internationale dans l'Asie du Sud-Est. La solution juste et favorable contribuerait aussi à l'assainissement du climat international et serait dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans le monde. Voilà pourquoi la République populaire de Bulgarie souhaiterait voir les difficultés existantes qui s'opposent à un règlement juste du problème du Kampuchea surmontées par la voie de négociations et d'un dialogue ouvert. Nous soutenons, par conséquent, toute démarche et initiative qui iraient dans cette direction.

La délégation bulgare note avec satisfaction les nombreux événements positifs dont nous avons été les témoins ces derniers mois, et qui offrent de bonnes prémisses à une solution juste et durable des problèmes existants, dans l'intérêt du peuple kampuchéen et des autres pays et peuples de la région. La politique de réconciliation nationale proclamée par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, le 27 août dernier, s'inscrit dans ce même cadre. Elle fournit toutes les conditions nécessaires à la réunification de tous les Kampuchéens dans le but d'édifier un Kampuchea pacifique, indépendant et non aligné, développant et entretenant des rapports pacifiques avec ses voisins. Nous saluons et soutenons cette importante initiative constructive du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. La République populaire de Bulgarie comprend aussi le désir sincère du Kampuchea de faire tout ce qui dépend de lui pour prévenir que ne se répète jamais plus la tragédie que le peuple kampuchéen a endurée à la suite du génocide auquel il a été soumis dans un passé pas trop lointain, et c'est pourquoi elle lui apporte toute sa sympathie. Il va de soi que toute solution juste et durable du problème kampuchéen suppose des garanties indispensables à cet égard.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

La déclaration de la République populaire du Kampuchea du 8 octobre dernier sur la solution politique au problème kampuchéen constitue un important document qui mérite l'attention de toutes les parties intéressées. Les propositions qu'elle contient englobent tout le complexe de questions relatives à la situation au Kampuchea et tracent une voie réaliste vers leur solution, en tenant compte des intérêts de toutes les parties. La Bulgarie partage entièrement la certitude exprimée par la République populaire du Kampuchea dans la Déclaration susmentionnée, à savoir que c'est sur cette base et avec les efforts et la bonne volonté de toutes les parties intéressées qu'une solution politique satisfaisante sera trouvée au problème kampuchéen, conformément aux intérêts suprêmes de la nation, et que la paix et la stabilité seront bientôt instaurées au Kampuchea, en Indochine et en Asie du Sud-Est, contribuant ainsi à la cause de la paix mondiale.

La délégation bulgare voudrait tout particulièrement souligner l'importance que revêt à cet égard la rencontre des Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et de la République socialiste du Viet Nam au mois de juillet dernier. Elle apprécie hautement les accords convenus à son issue, y compris sur la convocation sur un pied d'égalité et sans conditions préalables, d'une rencontre officieuse des deux parties, auxquelles viendraient se joindre par la suite, et à l'initiative de l'Indonésie, d'autres pays intéressés, y compris la République socialiste du Viet Nam. Ces accords sont conformes aux résolutions sur l'Asie du Sud-Est adoptées au sommet lors des rencontres du Mouvement des non-alignés à New Dehli et à Harare. L'écho favorable qu'ils ont eu au sein de la communauté internationale démontre que les possibilités qui s'y dégagent devraient être mises à profit, et pour cela, il serait indispensable que toutes les parties fassent preuve d'une responsabilité politique accrue et de bonne volonté. Il est extrêmement important à présent de ne pas gaspiller ce qui a été obtenu.

La République populaire de Bulgarie apprécie hautement et apporte son soutien aux efforts concertés de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire démocratique lao pour qu'une solution politique acceptable par tous soit trouvée aux problèmes liés au Kampuchea et pour que l'Asie du Sud-Est soit transformée en une zone de paix, de stabilité et de coopération. La disposition manifestée de la part de la République socialiste du Viet Nam pour engager des négociations avec la République populaire de Chine ainsi qu'avec les pays membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE), sur la base de l'égalité en droits et du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et des

intérêts de chacun de ces pays, constitue un pas important à cet égard. Il y a lieu de souligner qu'un nouveau retrait de troupes vietnamiennes est envisagé, qui s'inscrit dans le cadre de la politique concertée entre la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam de normalisation de la situation politique qui a déjà fait ses preuves, comme en témoignent les cinq retraits annuels effectués de troupes vietnamiennes du Kampuchea. Répondant à la proposition du Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie et après consultation avec la République populaire du Kampuchea, la République socialiste du Viet Nam a fait savoir que pour la première fois le retrait du contingent correspondant de troupes vietnamiennes sera effectué en présence d'observateurs internationaux

La délégation bulgare considère qu'il est extrêmement important à présent de ne pas rater les possibilités qui se profilent en vue d'une solution juste des problèmes liés à la situation au Kampuchea. Toute considération simpliste de ces problèmes, tout recul des premiers résultats positifs acquis, peuvent porter un grand préjudice au peuple kampuchéen, à la cause de la paix et de la sécurité dans la région de l'Asie du Sud-Est et du monde. Il ne faudrait pas le permettre.

Je veux bien croire, et j'exprime par là le désir de ma délégation, que vu les tendances encourageantes à l'échelle globale et certains processus positifs qui se sont fait sentir dernièrement dans cette région du monde, l'Assemblée générale sera à même d'adopter des décisions qui renforceraient ces tendances et processus et contribueraient à la solution juste des problèmes liés à la situation au Kampuchea. Malheureusement, le projet de résolution A/42/L.1, présenté à l'Assemblée générale à cette session, ne semble pas s'engager dans cette voie. Ma délégation ne saura donc pas lui prêter son soutien.*

^{*} M. Cañete (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

M. ABDOUN (Soudan) (interprétation de l'anglais): L'Assemblée générale discute à nouveau de la situation au Kampuchea. C'est reconnaître par là qu'un grave problème continue de nuire à la paix et à la sécurité internationales et, partant, suscite un débat toujours plus important dans les instances régionales et internationales. Comme nous l'avons fait au cours des années précédentes, nous parlons aujourd'hui d'un cas de violation évidente de la Charte. La Charte garantit sans aucune équivoque les droits inaliénables de tous les peuples à l'autodétermination et à la souveraineté nationale et le droit de vivre en paix, à l'abri des ingérences étrangères sans égard aux justifications ou objectifs invoqués.

Le Soudan a suivi de très près la situation au Kampuchea. Il a participé aux travaux de la Conférence internationale sur le Kampuchea en 1981. Le Soudan est membre du Comité spécial et participe à ses travaux et à ses activités avec le plus grand sérieux et la plus grande objectivité.

Aucune solution durable pour aucune des parties belligérantes au conflit n'a pu être apportée au sort regrettable qui frappe le Kampuchea depuis de nombreuses années. Cette situation a créé au contraire des souffrances et des destructions indicibles à toute la région et a empêché le développement social et économique de sa population.

Le Kampuchea reste soumis à une occupation étrangère et la présence de troupes étrangères y provoque de graves problèmes humanitaires qui méritent une attention accrue. Des centaines de milliers de Kampuchéens sont déplacés, sans abri et contraints de chercher refuge dans les pays voisins, essentiellement en Thaïlande. Le Soudan, qui est l'un des principaux pays d'accueil des réfugiés en Afrique, comprend parfaitement les conséquences de la présence des réfugiés kampuchéens en Thaïlande. Nous partageons les préoccupations légitimes du Gouvernement thaïlandais et demandons à tous les Membres de l'Organisation de soutenir le Royaume de Thaïlande.

Comme d'autres, nous pensons qu'une solution juste et durable au conflit du Kampuchea est impossible sans le retrait total des troupes étrangères. Par la suite, la réconciliation nationale, le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du peuple kampuchéen et l'exercice de son droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère pourront

alors être réalisés. Nous sommes reconnaissants de tous les efforts déployés par le Groupe des pays de l'ANASE. Nous rendons hommage au Secrétaire général de notre organisation et au Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour les efforts inlassables qu'ils déploient. Selon nous la proposition de paix en huit points annoncée par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui a déjà bénéficié d'un appui international, constitue toujours un cadre raisonnable concret et propice à la solution du problème. Cette proposition implique nécessairement de la part de toutes les parties concernées une volonté politique authentique et positive. Nous sommes convaincus que ces propositions comportent des mesures concrètes permettant de trouver une solution globale, comme le cessez-le-feu, le retrait progressif des troupes étrangères et la tenue d'élections sous l'égide des Nations Unies. Des propositions prévoient également la création d'un Kampuchea indépendant, démocratique, uni et non aligné. Elles demandent en outre à la communauté internationale de contribuer à la reconstruction du pays comme première mesure nécessaire à l'instauration d'une coopération constructive entre tous les Etats de la région. Le Prince Norodom Sihanouk mérite tous nos éloges pour son attitude positive.

Nous avons examiné avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea (A/42/608). Dans son rapport, le Secrétaire général nous conforte dans notre conviction relative à une solution juste et durable du problème. Il a souligné à juste titre les souffrances chroniques dont est victime le peuple kampuchéen dans sa recherche de sécurité effectuée dans des conditions difficiles, qui malheureusement ne retiennent pas suffisamment l'attention de certaines parties directement impliquées dans le conflit. Nous sommes heureux de lire dans son rapport qu'il a :

"décelé certains signes d'une évolution dont j'espère qu'elle se poursuivra dans la bonne direction. Cette impression a été confirmée par des consultations que j'ai tenues récemment à New York." (A/42/608, p. 3)

Le Secrétaire général nous informe également qu'il a récemment étudié certaines idées en vue de mettre au point un scénario pour la mise en oeuvre éventuelle des éléments qui semblent généralement acceptables et qui seraient conformes aux principes de la Charte et aux intérêts légitimes de tous les intéressés. Ces quelques lignes ne doivent pas échapper à notre attention. Elles encouragent notamment les hommes à nourrir dans leur esprit et dans leur coeur espoir et optimisme.

M. Abdoun (Soudan)

Nous demeurons profondément inquiets. Nous estimons que tout nouveau retard dans la solution de la question du Kampuchea ne peut que compromettre la paix et la sécurité de toute la région de l'Asie du Sud-Est et y créer une situation explosive, nuisible aux intérêts de toutes les parties intéressées. A cet égard, nous nous félicitons du rapport du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui figure dans le document A/CONF.109/12 du 10 septembre 1987. Nous rendons un hommage tout particulier au Président du Comité, l'Ambassadeur Massamba Sarré du Sénégal, pour sa sagesse, sa patience et l'élévation d'esprit avec lesquelles il a su diriger les travaux du Comité. Le Comité a maintenu un esprit actif de dialogue et a fait prendre conscience au public de la grave situation qui règne au Kampuchea. Ses objectifs ont toujours été la reprise de la Conférence internationale avec l'entière participation de toutes les parties au conflit.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol): S'il fallait résumer ce qui se passe en Asie du Sud-Est, on pourrait le faire en citant le célèbre poète et romancier mexicain Octavio Paz qui, faisant une observation générale sur les conflits du tiers monde, a dit:

"Le cas le plus triste et le plus terrible est celui de l'Indochine; la défaite des Etats-Unis et de leurs alliés a immédiatement donné lieu à l'instauration d'un régime bureaucratico-militaire au Viet Nam. Le Gouvernement communiste, d'un nationalisme exacerbé, a ressuscité les anciennes prétentions hégémoniques du Viet Nam et, appuyé et armé par l'Union soviétique, a imposé sa domination par les armes au Laos et au Cambodge."

La question de la situation au Kampuchea n'est pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour donner lieu à un cours d'histoire. Ce qui nous intéresse en Asie du Sud-Est, comme dans les autres régions du monde, c'est de régler les conflits, d'améliorer la situation, de réduire les problèmes sociaux que ces conflits engendrent, d'établir la paix, de placer les relations internationales sous le régime du droit international. C'est pourquoi, plutôt que d'aller plus loin dans l'analyse des causes, je me bornerai à dire que j'estime parfaitement correcte la voie tracée dans le projet de résolution A/42/L.1, dont nous nous sommes portés coauteur. L'objectif recherché n'est pas de susciter la polémique, mais de réaliser la paix grâce au retrait des forces étrangères d'occupation et de rétablir le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité et du statut de pays neutre et non aligné du Kampuchea, ainsi que le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, sans ingérence de l'extérieur. Tous ces objectifs sont des droits que possède tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Dans une résolution similaire, l'Assemblée avait reconnu rapidement et par consensus, ces mêmes droits aux pays de notre région, l'Amérique centrale. Je juge donc nécessaire de souligner que le Kampuchea mérite le même traitement, persuadé que l'aspiration à la paix est tout aussi forte en Asie du Sud-Est que dans notre région.

Bien qu'il soit difficile de comparer des régions aussi différentes, le Secrétaire général des Nations Unies semble agir conformément aux résolutions de l'Assemblée et au sentiment fondamental de celle-ci lorsque, avant d'entrer dans les détails des efforts entrepris, il dit:

M. Gutiérrez (Costa Rica)

"Depuis le début de 1987, je continue, dans le cadre de ma mission de bons offices, à chercher une solution pacifique au problème." (A/42/608, p. 2, par. 8)

Compte tenu d'une expérience semblable, je pense que le Secrétaire général a raison de dire que l'une des questions les plus difficiles reste celle de la sécurité dans les camps frontaliers. En effet, mon pays ayant dû faire face à un afflux de réfugiés pendant toute la durée du conflit d'Amérique centrale, je peux parler des difficultés qu'entraîne pour tout pays l'accueil d'un nombre important de réfugiés de nations voisines alors que ses ressources ne suffisent déjà pas à répondre aux besoins de sa propre population. Pour cette même raison, je rends hommage à la Thaïlande qui a si généreusement accueilli sur son territoire les réfugiés kampuchéens, au prix de grands sacrifices.

Nous pensons, comme l'indique le projet de résolution, que tant que les conditions actuelles subsisteront en Asie du Sud-Est, l'Organisation des Nations Unies devra continuer de manifester sa préoccupation face à ce qui s'y passe. L'opinion publique internationale est très importante pour tous les peuples de la terre. C'est pourquoi nombre d'efforts sont faits pour maintenir vivante, au fil des années, une question déterminée en la gardant inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi nous appuyons le rapport du Secrétaire général et les déclarations de groupes de pays ou d'organisations qui soulignent qu'il est du devoir de toute l'humanité d'empêcher que ne se prolongent des situations comme celles décrites par le Secrétaire général. Certains chiffres - 270 000 Kampuchéens qui bénéficient de l'Opération frontalière de secours des Nations Unies et 24 000 Kampuchéens qui se trouvent dans le centre d'accueil de Khao-I-Dang - soulignent la nécessité pour la communauté internationale de continuer de se préoccuper de cette situation afin que toutes ces personnes soient secourues et puissent un jour retourner dans leurs foyers.

D'après nous, au Kampuchea - comme en Amérique centrale - la solution doit être recherchée par la voie pacifique de la négociation indiquée par le droit international. Les actions entreprises par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Secrétaire général doivent se poursuivre. L'Assemblée générale devrait insister sur les paroles par lesquelles ce dernier termine son rapport :

M. Gutiérrez (Costa Rica)

"Depuis le début de l'année, j'étudie quelques idées en vue de mettre au point un scénario pour la mise en oeuvre éventuelle de ces éléments. Ce scénario devrait nécessairement être conforme aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et permettre au peuple kampuchéen de décider de son sort. Il devrait également tenir compte des intérêts légitimes de tous les intéressés et prévoir des mesures réciproques, de manière impartiale et équilibrée. Je suis fermement décidé à poursuivre ce processus lorsque les incidences des initiatives et des échanges diplomatiques récents seront mieux connues. Tous ces faits montrent l'existence d'un intérêt plus actif pour un règlement de la question par le dialogue et la négociation. J'espère sincèrement que des progrès concrets seront réalisés rapidement et qu'ils permettront de rétablir la paix et la stabilité dans une région qui est depuis si longtemps la proie de la souffrance." (A/42/608, p. 5, par. 22)

Comme le Secrétaire général, nous espérons que ce problème sera résolu par la voie de la négociation. Nous sommes convaincus qu'un vote massif pour le projet de résolution dont nous nous sommes portés coauteurs nous aidera à y parvenir.

M. KOUASSI (Togo): La persistance de l'intervention armée au Cambodge et l'occupation étrangère du Kampuchea restent pour le peuple togolais un sujet de vive préoccupation et de profonde inquiétude. C'est pourquoi, comme par le passé, mon pays soutient activement et coparraine en toute responsabilité le projet de résolution A/42/L.1 sur la situation au Kampuchea.

Ce faisant, le Gouvernement de mon pays marque une fois encore, s'il en était besoin, la constance et la stabilité qui caractérisent ses prises de positions dans les affaires de ce monde tourmenté, travaillé par les tensions et rongé par la violence.

Dans le passé, à cette même tribune, nous avons développé à suffisance les raisons de notre ferme engagement aux côtés du peuple du Kampuchea dans sa juste lutte contre l'arbitraire, le fait accompli, la loi du plus fort. Ces raisons reposent - est-il besoin de le rappeler - pour l'essentiel sur la défense résolue des principes de la Charte des Nations Unies et les normes du droit et des relations internationales : le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends.

Nous observons par ailleurs que la violation systématique de ces principes et de ces normes sacrés au Kampuchea est une sérieuse menace pour la paix et la sécurité de la région et du reste du monde car, par un processus d'enchaînement de faits, la guerre peut à tout moment s'étendre au-delà des frontières du Kampuchea, entraînant ainsi les pays de la région et peut-être aussi le reste du monde, par le jeu des alliances en présence, dans un conflit plus large aux conséquences imprévisibles.

Ma délégation ne s'étendra pas davantage sur les raisons et les justifications qui mobilisent la solidarité de l'ensemble de la communauté internationale aux côtés du Cambodge occupé et envahi. Elle s'efforcera seulement de tirer quelques enseignements de la situation telle qu'elle se développe aujourd'hui au Kampuchea au regard du projet de résolution A/42/L.1.

D'abord, l'invasion, puis l'occupation du Kampuchea, petit pays paisible et tranquille, par un voisin militairement plus puissant, a suscité un grave sentiment de consternation et d'appréhension dans toute les petites nations du monde qui s'interrogent sur leur destin en même temps que sur la finalité des Nations Unies. Dans ce cas, comme toujours, les petites nations se tournent vers l'Organisation universelle pour se plaindre, réclamer protection et assistance, alors que les

grandes puissances ont les moyens de leur défense individuelle et collective, et c'est peut-être en cela surtout qu'elles sont grandes puissances. Les petites nations font confiance à l'Organisation des Nations Unies pour assurer et garantir aux peuples leur indépendance dans la dignité, leur survie dans la sécurité, leur liberté dans l'égalité. C'est pourquoi la situation au Kampuchea met une fois encore en lumière, et cela de façon particulièrement redoutable, le rôle de l'ONU dans ce monde troublé et plein d'insécurité pour les petits Etats. Et c'est là toute la signification qu'il convient de donner au projet de résolution A/42/L.1, qui est proposé cet après-midi aux prestigieux suffrages de l'Assemblée générale.

Plus que jamais, le moment est venu pour toutes les nations qui souhaitent sincèrement, ou qui le déclarent, redonner au rôle de l'ONU plus de prestige, plus d'importance et plus de consistance d'assumer leur responsabilité pour que les plus faibles et les plus petites nations ne soient plus jamais perpétuellement soumises aux caprices et au chantage de ceux qui détiennent le privilège et les servitudes de la force brutale et de la puissance des armes.

Il est réconfortant et édifiant de voir le brave peuple khmer, refuser de baisser les bras, de subir et de se mettre à genoux devant l'injustice. Il continue depuis neuf ans de se battre pour son droit à vivre en tant que nation libre, pour sa propre identité, son honneur pour la survie de sa civilisation, de ses coutumes et de son histoire.

Ascet égard, le voeu le plus ardent de tous les peuples épris de paix et de justice, et singulièrement des petites nations, est que la guerre patriotique menée au Cambodge triomphe par l'émancipation du Kampuchea de l'étreinte et de la férule implacable des forces d'invasion et d'occupation. A ce propos, voici ce qu'a déclaré à la troisième Conférence internationale sur le Kampuchea Mme Hedda Ekerwald, de la délégation suédoise:

"... Nous, en Suède, petit pays neutre, non aligné, comprenons l'importance du respect de l'indépendance nationale... Nous sommes profondément reconnaissants pour votre lutte en faveur de l'indépendance. Si vous gagnez votre liberté, la nôtre sera sauvée et renforcée. Mais si vous perdez votre liberté, notre liberté et la liberté de tous les autres pays seront menacées."

Neuf années de guerre et de dures épreuves ont renforcé le peuple khmer dans la recherche difficile mais patiente de son unité. Dans cette noble voie, la formation en 1982 du gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique est

M. Kouassi (Togo

déterminante. Et le soutien de plus en plus actif et massif manifesté de diverses manières que ce dernier reçoit de la part de la communauté internationale est une source inépuisable de réconfort et d'encouragement non seulement pour les patriotes et les combattants au Kampuchea, mais aussi pour toutes les petites nations du monde.

A l'Assemblée générale des Nations Unies, dans cette même salle, ce soutien s'exprime naturellement par l'adoption régulière en faveur de la résolution demandant le retrait des troupes étrangères du Kampuchea à une majorité chaque année toujours plus imposante. De 91 en 1979, cette majorité est passée à 115 en 1986 et nous comptons encore cette année sur votre fidèle et généreux concours pour accroître ce nombre afin de décourager et de dissuader à jamais le conquérant l'envahisseur et l'agresseur.

Mais la véritable solution au drame du Kampuchea est politique. Cette solution passe inévitablement par le retrait sans condition ni préalable des troupes d'invasion et d'occupation.

A cet égard, ma délégation soutient la proposition en huit points annoncée le 17 mars 1986 par le Gouvernement du Kampuchea démocratique pour un règlement politique du problème du Kampuchea parce qu'elle est conforme aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et à la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea de juillet 1981 et qui stipule notamment la négociation entre le gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et la République socialiste du Viet Nam en vue du retrait total des troupes étrangères suivi d'un accord sur le retrait des troupes étrangères sous contrôle des observateurs des Nations Unies; la formation d'un gouvernement de coalition quadripartite du Kampuchea en vue d'élections libres sous la supervision de l'ONU afin de permettre au peuple du Kampuchea de choisir librement son système politique et social et son gouvernement sans ingérence étrangère; enfin, la signature d'un accord international en vue de garantir l'existence, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea.

C'est le lieu de saluer plus particulièrement S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, qui a eu l'amabilité de porter à notre connaissance de nouvelles propositions dans le cadre de ses multiples initiatives d'homme de bonne foi et de bonne volonté, malgré toutes les tentatives externes de division de la coalition qu'il dirige. Conformes aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, à la déclaration en huit points de 1986 et aux principes du Mouvement des pays non alignés, elles constituent, de l'avis de ma délégation, une contribution importante au processus de négociation en cours dans la région surchauffée du Sud-Est asiatique.

C'est enfin le lieu ici d'inviter les autorités vietnamiennes à accompagner leurs propres propositions de solution politique qu'elles avancent depuis un an de preuves de bonne foi qui doit caractériser toute négociation internationale sérieuse. Ces preuves, selon nous, consistent à cesser leur occupation militaire du Kampuchea et à retirer leurs troupes d'occupation sans délai et sans conditions et à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de celui-ci comme le leur demandent, du reste, toutes les resolutions pertinentes des Nations Unies. A cet égard, 1990 nous semble trop éloigné.

Il est temps que la paix, objectif ultime de notre organisation, revienne dans cette région du Sud-Est asiatique si durement éprouvée.

De cette paix, le Kampuchea démocratique a besoin pour faire face à ses multiples problèmes de développement socio-économique et de reconstruction de ses structures.

De cette paix, le Viet Nam lui-même a besoin pour utiliser ses ressources et l'assistance fournie par ses alliés et amis à des fins de développement et d'amélioration du bien-être économique de son peuple.

De cette paix enfin, tous les pays de la région ont besoin pour convertir leurs stratégies de guerre que leur impose l'environnement conflictuel actuel en stratégies de développement socio-économique. Tous les pays de la région sont las de supporter ici et là le fardeau des réfugiés.

Ma délégation saisit cette occasion pour adresser ses vives et chaleureuses félicitations aux pays de l'ANASE et pour exprimer au Secrétaire général des Nations Unies sa respectueuse appréciation pour les efforts inlassables et soutenus qu'il déploie personnellement et par l'intermédiaire de son représentant spécial pour le Kampuchea en vue de trouver une solution pacifique à ce douloureux conflit.

Nous croyons que le règlement final du problème du Kampuchea dépend également, et pour une grande part, du renforcement de l'unité parmi les forces patriotiques dans leur lutte héroïque contre l'envahisseur. C'est là la clef de la victoire finale.

Nous avons grand espoir cependant que les gouvernements de tous les pays continueront de maintenir une pression croissante sur le Viet Nam pour l'obliger à retirer ses troupes du Kampuchea, d'accord en cela avec cette remarque combien pertinente du professeur Jan Myrdal à la clôture de la troisième Conférence internationale sur le Kampuchea:

"S'il est vrai que c'est la lutte armée qui a déterminé le soutien et la solidarité internationale au Kampuchea, il est aussi vrai que ce même soutien et cette même solidarité internationale sont devenus aujourd'hui désormais nécessaires pour forcer les occupants vietnamiens à quitter le Kampuchea."

Tel est le message de paix qui est contenu dans le projet de résolution A/42/L.1 sur la situation au Kampuchea. Le soutenir c'est contribuer à assurer les conditions du rétablissement de la paix dans la région actuellement troublée de l'Asie du Sud-Est.

Parce que nous sommes du côté du droit et de la justice, nous sommes armés de l'espérance que le peuple du Kampuchea sous la direction de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk et avec le formidable support de la communauté internationale remportera la victoire finale pour que le Kampuchea redevienne encore un pays florissant, indépendant, pacifique, démocratique, neutre et non aligné.

M. ROSHAN-RAWAAN (République démocratique de l'Afghanistan) (interprétation de l'anglais): Les indices d'une amélioration générale de la situation mondiale apparaissent lentement mais sûrement depuis quelque temps déjà. Ils font naître de grandes espérances de paix, de sécurité et de coopération dans le monde et de solution pacifique des conflits et des problèmes internationaux et régionaux.

Comprenant fort bien la signification de cette nouvelle tendance et désireux d'y contribuer positivement, un certain nombre de gouvernements, dans différentes parties du monde, ont pris des mesures audacieuses dans le sens du dialogue, des accommodements et de la réconciliation afin de calmer les tensions régionales. Il s'agit là de mesures courageuses que cette organisation mondiale ne saurait manquer d'encourager, de soutenir et d'aider.

En Asie du Sud-Est, cet état d'esprit positif et constructif trouve une manifestation évidente dans les efforts des trois Etats indochinois, la République populaire du Kampuchea, la République populaire démocratique la et la République socialiste du Viet Nam, en vue d'assurer la paix, la stabilité et la coopération dans cette partie du monde.

Parmi ces mesures, c'est peut-être la politique de réconciliation nationale, annoncée par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea le 27 août dernier qui est la plus remarquable. Il s'agit d'un pas juste dans la bonne direction, qui mérite tout l'encouragement et tout le soutien possible de la communauté mondiale. Nous saluons cette initiative pacifique, constructive et réaliste de la République populaire du Kampuchea destinée à assurer l'unité de tous les Kampuchéens afin d'édifier un Kampuchea pacifique, indépendant et non aligné et à contribuer à la paix, à la stabilité et à la coopération dans l'Asie du Sud-Est.

A cet égard, la tendance constructive au dialogue et à la réconciliation rendue publique par le Prince Sihanouk est également encourageante. Nous espérons sincèrement que les Kampuchéens parviendront bientôt à régler leurs différends et à oeuvrer ensemble au redressement d'un pays qui a tant souffert récemment.

M. Roshan-Rawaan (Afghanistan)

Il est regrettable que l'Assemblée générale examine la question du Kampuchea en l'absence des représentants légitimes du peuple kampuchéen, dont le siège est occupé par le prétendu Kampuchea démocratique. Nous sommes fermement convaincus que le prestige, l'efficacité et l'influence de cette organisation vraiment mondiale que sont les Nations Unies y gagneraient si nous faisions en sorte que chaque nation soit représentée, ici, par ses représentants authentiques, qui, dans le cas de la nation kampuchéenne, sont ceux de la République populaire du Kampuchea. Garantir cette représentation constituerait également un encouragement mérité de la part de cette organisation au Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, qui déploie des efforts louables pour apporter à l'ensemble du peuple de ce pays la réconciliation nationale.

La question du Kampuchea s'inscrit dans le cadre plus large de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est. Comme dans toute autre région, il va de l'intérêt national des pays de renoncer à leur position intransigeante dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coopération dans leur région. Cette politique les servirait mieux que toute considération d'intérêt de la part de puissances étrangères à la région. C'est précisément la raison pour laquelle le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a toujours appuyé les efforts des trois pays d'Indochine pour dialoguer et s'entendre avec l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE).

Je voudrais à ce propos signaler avec satisfaction les progrès enregistrés, ces derniers temps, dans les entretiens entre le Viet Nam et l'Indonésie. Leur accord, qui vise à reconvoquer à une date arrêtée de concert, le groupe de travail chargé de débattre de la question du Kampuchea et des problèmes de l'Asie du Sud-Est dans son ensemble, est une évolution positive qui, nous l'espérons, permettra d'aboutir à une entente totale entre les pays d'Indochine et les pays de l'ANASE.

Nous nous félicitons également de l'accord intervenu entre les deux pays sur la tenue d'une réunion officieuse en Indonésie des deux parties du Kampuchea, sans condition préalable. Nous sommes convaincus que cette rencontre est l'amorce de la réconciliation nationale au Kampuchea.

De même, nous attachons beaucoup d'importance à la décision prise indépendamment par la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam de procéder annuellement à un retrait partiel des troupes volontaires vietnamiennes du Kampuchea, jusqu'à leur retrait total en 1990. L'appui dont jouit

M. Roshan-Rawaan (Afghanistan)

la politique de réconciliation nationale auprès de tous les pays, et en particulier des Etats voisins, est la seule réponse logique et constructive à cet acte.

Nous nous félicitons en outre de la disposition de la République socialiste du Viet Nam de négocier avec la Chine afin de régler leurs divergences. La seule voie pratique susceptible de conduire à la normalisation des relations entre les pays voisins et d'assurer ainsi la paix, la sécurité et la coopération, réside dans la détermination de négocier de bonne foi, avec énergie et bonne volonté.

Les projets de résolution sur la question du Kampuchea, dont l'Assemblée est saisie depuis huit ans, n'ont pas permis de régler cette question. La raison de cet échec, nous en sommes convaincus, tient à leur nature unilatérale. Toute résolution visant à une solution politique doit être réaliste, constructive et bien équilibrée et tenir compte des soucis légitimes de toutes les parties intéressées. Seule une approche de ce genre peut conduire à l'adoption d'une résolution qui sera autre chose qu'un morceau de papier présenté d'année en année. Nous disposerions alors d'une résolution qui aurait une incidence très nette sur la solution pacifique et politique de la question. Aussi, ma délégation se propose-t-elle d'émettre un vote négatif lors du vote sur le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, lequel nous paraît unilatéral, inspiré par des motifs politiques et donc inacceptable.

Pour conclure, nous espérons sincèrement que la communauté internationale et notre organisation mondiale réussiront à encourager et appuyer cette tendance positive au dialogue et à la solution politique qui se manifeste en Asie du Sud-Est, et en particulier le processus de réconciliation nationale au Kampuchea. La population de ce pays a beaucoup souffert, aussi devons-nous tout faire pour l'aider à régler ses divergences et à s'unir pour construire de concert un Kampuchea indépendant et non aligné qui, avec les deux autres pays d'Indochine, vivra en paix et coopérera avec les pays voisins de l'Asie du Sud-Est. Ils contribueront ainsi à la paix et à la sécurité dans cette région, ainsi que dans le reste du monde.

- M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Le Secrétaire général dans son rapport sur la situation au Kampuchea, en date du 6 octobre 1987 et publié sous la cote A/42/608, dit :
 - "... J'ai décelé certains signes d'une évolution dont j'espère qu'elle se poursuivra dans la bonne direction." ($\frac{A}{42}/608$, par. 11)

M. Velazco San José (Cuba)

Cet optimisme, nous le partageons pleinement; il découle des derniers événements dont l'Asie du Sud-Est, en général, et le Kampuchea, en particulier, sont le théâtre.

Ces événements doivent conduire à un règlement politique de la situation au Kampuchea, et il est du devoir de la communauté internationale d'y apporter son concours en faisant preuve de modération dans ses actes et dans ses paroles afin que ce règlement puisse intervenir le plus rapidement possible et que des solutions ne nous soient pas imposées qui ne prendraient pas en compte les réalités du Kampuchea d'aujourd'hui.

Il est évident que, ces derniers mois, des mesures ont été prises qui ont permis un certain relâchement de la tension en Asie du Sud-Est et que les mots dialogue, bonne volonté et réconciliation nationale commencent à prendre forme aujourd'hui et finiront par se substituer au vocabulaire belliqueux employé jusqu'à présent.

Le 27 août dernier, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a annoncé sa politique de réconciliation nationale et s'est dit prêt à rencontrer les groupes d'opposition et leurs alliés, à l'exception de Pol Pot et de ses associés.

J'aimerais à ce propos faire les quelques observations suivantes.

Personne n'aime Pol Pot au Kampuchea et nous savons qu'en dehors de ce pays, sa seule présence inspire le dégoût, y compris aux pays qui ont une position ouvertement opposée à celle de la République populaire du Kampuchea. Accepter d'avoir Pol Pot comme interlocuteur, c'est un peu comme si l'on avait exigé que les alliés négocient avec les acolytes d'Hitler du Gouvernement de l'Allemagne, à la fin de la seconde guerre mondiale. Le sang versé par le peuple martyr du Kampuchea est encore trop frais et les génocides ne pourront être condamnés que par l'histoire.

La solution du problème kampuchéen est entre les mains des Kampuchéens eux-mêmes et les facteurs de pression politique qui s'exercent par voie de déclaration ou de résolution de l'Assemblée générale ne contribueront pas exactement à ce que le processus de dialogue amorcé se concrétise et aboutisse à la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale au Kampuchea.

Les conversations qui ont eu lieu le 29 juillet 1987 entre le Viet Nam représentant les pays d'Indochine et l'Indonésie représentant les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont été un pas important et ont ouvert de véritables possibilités en vue de solutions négociées sans conditions préalables.

Enfin, la récente déclaration du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, où celui-ci indique être disposé à rencontrer les chefs des différents groupes de l'opposition et offre de confier à certains d'entre eux une position élevée dans l'appareil directeur de l'Etat, est également un pas qui permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Lorsque nous disons que l'on ne peut accepter des solutions imposées qui ne tiendraient pas compte des réalités du Kampuchea actuel, nous pensons à ceux qui Veulent ignorer qu'il existe aujourd'hui un gouvernement qui contrôle le territoire kampuchéen, qui a pris des mesures concrètes pour reconstruire le pays, et qu'il existe un contingent de troupes vietnamiennes qui sont venues au Kampuchea précisément pour arrêter le génocide de Pol Pot et rendre au peuple kampuchéen la paix et la stabilité qu'il souhaite tant. Essayer d'ignorer ces deux réalités n'aboutirait qu'à retarder le processus de négociation. Les troupes vietnamiennes ne se retireront du Kampuchea que lorsque cesseront les agressions contre cette République populaire et toute ingérence dans ses affaires, comme l'a déclaré son gouvernement, et non pas à la suite de pressions et de résolutions. L'arrêt de l'agression est donc un élément capital dans la solution des conflits, et seul un processus de négociation comme celui qui se forme actuellement permettra de remplacer les armes par le dialogue et l'hostilité par la réconciliation nationale. La tenue d'élections générales au Kampuchea et la constitution d'un gouvernement de coalition nationale doivent être le résultat naturel de ces conversations, de l'arrêt de l'agression et du départ des troupes vietnamiennes. Essayer d'inverser ces objectifs, sans garantie d'aucune forme, revient à demander de se rendre à ceux qui ne se sont jamais rendus.

Pour toutes ces raisons, ma délégation estime que le projet de résolution présenté à l'examen de cette assemblée ne tient pas compte du nouveau climat qui s'est développé dans le Sud-Est de l'Asie et qu'il ne contribue donc pas à une solution rapide de ce conflit.

Dans le rapport que j'ai cité au début de mon intervention, le Secrétaire général souligne que :

"Tous ces faits montrent l'existence d'un intérêt plus actif pour un règlement de la question par le dialogue et la négociation" (A/42/608, par. 22). et conclut en disant :

"J'espère sincèrement que des progrès concrets seront réalisés rapidement sur cette voie et qu'ils permettront de rétablir la paix et la stabilité dans une région qui est depuis si long temps la proie de la souffrance." (<u>ibid.</u>)

Le moment est venu d'encourager ce processus de négociation, le seul qui permettra d'édifier un Kampuchea pacifique, indépendant, démocratique, neutre et non aligné qui est notre objectif et notre rêve à tous.

M. SLAOUI (Maroc): Depuis 1979, les Nations Unies examinent la situation conflictuelle au Kampuchea et recommandent les bases et modalités d'un règlement pacifique et définitif. L'absence de progrès déterminants dans la recherche d'une solution juste et satisfaisante à ce problème a mené l'Assemblée générale à réaffirmer, au fil des années, les éléments essentiels de ce règlement, à savoir, premièrement, le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale au Kampuchea; deuxièmement, le droit du peuple kampuchéen de décider de son propre sort; troisièmement, l'obligation de tous les Etats de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays; quatrièmement, enfin, le retrait de toutes les forces étrangères.

Depuis l'adoption de la résolution 41/6 du 21 octobre 1986, des signes encourageants permettent d'espérer l'avènement d'une solution à ce problème, qui tienne compte de tous les intérêts en présence.

En effet, nous avons tous accueilli avec satisfaction les résultats de la rencontre du 29 juillet entre S. E. Mochtar Kusumaatmadja, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, porte-parole des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et son homologue vietnamien, rencontre au cours de laquelle l'Indonésie a proposé de tenir une réunion officieuse des deux parties au Kampuchea sur un pied d'égalité, sans condition préalable ni étiquette politique, et à laquelle le Viet Nam serait invité avec d'autres pays concernés.

La réaction favorable du gouvernement de coalition du Kampuchea et du Gouvernement vietnamien aurait pu faire avancer le processus de paix dans cette région, si des divergences d'interprétation n'avaient pas surgi sur les éléments de base tels que la réconciliation nationale, la formation du gouvernement quadripartite et les modalités de retrait des troupes étrangères.

Le Royaume du Maroc comprend bien la difficulté et la complexité du problème du Kampuchea. Il estime cependant que toutes les parties concernées devraient manifester la volonté politique nécessaire pour donner toutes ses chances à cette initiative.

A cet égard, nous nous réjouissons de l'engagement exprimé devant cette assemblée par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, pour poursuivre avec les dirigeants du Viet Nam la discussion sur les modalités de mise en oeuvre de la proposition du 29 juillet. Nous espérons que l'optimisme que cette initiative a fait naître, ouvrira la porte à un dialogue constructif qui permettra de mettre fin aux souffrances et à la tragédie du peuple du Kampuchea.

L'établissement de ce dialogue est également au centre de la mission de bons offices que le Secrétaire général des Nations Unies a initiée depuis sa prise de fonctions. Dans son dernier rapport (A/42/608), consacré à la situation au Kampuchea, M. Pérez de Cuéllar a exprimé sa ferme détermination à poursuivre ses efforts pour dégager un scénario qui tienne compte des intérêts légitimes de tous les intéressés et qui soit conforme aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et au droit du peuple du Kampuchea de décider de son sort.

L'Assemblée générale se doit d'apporter, de la manière appropriée, son appui à ces initiatives pour arrêter le cycle de la violence dans cette région sensible du monde et rétablir le droit du peuple du Kampuchea à son unité nationale, à son intégrité territoriale et au choix de son système politique, sans aucune interférence étrangère.

Le Royaume du Maroc, qui apprécie à sa juste valeur l'effort commun et opiniâtre que les pays neutres de l'ANASE continuent de développer pour hâter le règlement politique d'ensemble de la question kampuchéenne, le Maroc donc continuera, comme par le passé, à donner son appui au projet de résolution soumis à cette assemblée.*

^{*} Le Président reprend la présidence.

Il est réconfortant de voir se multiplier, dans plusieurs régions du monde où des situations de conflits ou de tension existent, des initiatives régionales en vue d'éliminer ces conflits et leurs causes sous-jacentes. Ces initiatives, fondées sur une analyse approfondie de chaque situation particulière et une vision optimiste d'un avenir commun et solidaire, méritent notre reconnaissance et notre appui. Et quel meilleur hommage à rendre à de tels efforts que l'attribution hier du prix Nobel pour la paix à S. E. M. Oscar Arias, Président de la République de Costa Rica, pour son rôle dans la conclusion de l'Accord du 7 août 1983, pour la paix en Amérique centrale.

La constance de la position de mon pays sur la question du Kampuchea est le reflet de notre attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et tout particulièrement le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale des Etats, le non-recours à la violence ou à la menace de la violence dans les relations entre les Etats et le règlement pacifique des différends.

Nous formulons l'espoir que l'adoption du projet de résolution A/42/L.2 favorisera la relance du processus engagé pour parvenir à un règlement politique de compromis, qui sera le prélude à l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

M. GUERRA TULENA (Colombie) (interprétation de l'espagnol): Depuis près de neuf ans qu'elle a eu lieu, l'invasion du Kampuchea fait l'objet de l'opposition de la communauté internationale. L'occupation illégale du Kampuchea viole la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du droit international. Le refus obstiné et permanent des occupants de respecter les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies rend la situation du peuple éprouvé du Kampuchea toujours plus préoccupante et augmente le danger pour la paix et la sécurité internationales.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que si les résolutions et décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies ne sont pas respectées, il pourrait s'ensuivre une perte de crédibilité pour une organisation mondiale telle que l'ONU, fondement même de l'entente entre toutes les nations du monde et instance naturelle pour dialoguer, conclure des accords et définir le maintien de la paix et les droits de l'homme, ainsi que pour maintenir l'équilibre entre des sociétés inégales. L'Organisation des Nations Unies a en outre été créée pour

M. Guerra Tulena (Colombie)

éviter ou redresser par ses mesures les injustices commises contre les peuples, pour rechercher des mécanismes permettant d'appliquer et de faire respecter les normes reconnues par toutes les nations Membres de l'Organisation. C'est pourquoi nous avons été tous admis à cette organisation mondiale et non pas pour en violer les principes universels.

Les efforts en vue de trouver une solution politique se poursuivent sans interruption depuis la Conférence internationale sur le Kampuchea de 1981. Des propositions diverses et imaginatives ont été avancées mais, malheureusement, aucune n'a permis jusqu'ici de régler le problème.

Les efforts des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont dignes d'éloges. Le rôle de ces pays dans la recherche d'une solution au différend du Kampuchea est primordial, mais la communauté internationale a également l'obligation et la responsabilité d'encourager la volonté politique qui permettrait un règlement pacifique du différend.

Les activités déployées par le Secrétaire général des Nations Unies, par son représentant personnel et par le Comité <u>ad hoc</u> de la Conférence internationale sur le Kampuchea, méritent de recevoir un appui universel qui doit s'exprimer dans un message catégorique : le monde ne tolérera pas plus longtemps la situation actuelle au Kampuchea. L'occupation doit toucher à sa fin et le retrait rapide de toutes forces étrangères est la condition <u>sine qua non</u> au règlement politique et global du problème. Les occupants doivent passer des paroles aux actes pour prouver qu'ils sont disposés à participer à la recherche d'une telle solution.

On ne saurait oublier de mentionner le grave problème des réfugiés, qui constitue l'une des plus graves conséquences de la politique du Viet Nam à l'égard de ses voisins. Les activités louables du Gouvernement de la Thaïlande qui, avec l'appui d'autres gouvernements, d'organisations internationales et d'associations humanitaires, apporte secours et encouragements aux populations sans abri du Kampuchea, méritent notre reconnaissance. Comme l'a très justement dit le Secrétaire général dans son rapport, grâce à la générosité de la Thaïlande et des autres pays donateurs, il est possible d'assurer, pour une année supplémentaire, le bien-être matériel des réfugiés, même si la sécurité dans les camps le long de la frontière reste extrêmement difficile.

M. Guerra Tulena (Colombie)

Le devoir de tous est de contribuer dans toute la mesure du possible à la solution de ces problèmes.

La position de la Colombie à l'égard du problème du Kampuchea découle de son respect des principes du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des déclarations du Mouvement des pays non alignés. La Colombie ne peut manquer de faire entendre sa voix lorsque se présente une situation comme celle qui afflige le Kampuchea, dont pâtissent un pays et une région, et qui est une atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Mon pays réaffirme qu'il appuie énergiquement les initiatives de paix de nature à garantir le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea, à rétablir et à préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays ainsi qu'à garantir le droit de son peuple à déterminer lui-même son propre destin sans ingérence étrangère et à favoriser la réhabilitation et la reconstruction du Kampuchea et de ses voisins.

Ma délégation voudrait souligner tout particulièrement la contribution au dialogue et à la recherche d'une solution appropriée du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sous la présidence du Prince Norodom Sihanouk.

M. Guerra Tulena (Colombie)

Les récentes initiatives et démarches diplomatiques dans la région, qui ont reçu l'assentiment du gouvernement de coalition, permettent d'envisager l'avenir avec un peu d'optimisme. Il ne faut cependant pas oublier que tous les accords éventuels doivent se fonder sur les principes de la Charte des Nations Unies et que le retrait complet des troupes d'occupation est une condition indispensable. Les troupes étrangères doivent sortir du Kampuchea et de toutes les régions de la terre où elles font obstacle à l'autodétermination des peuples.

La Colombie a le plaisir de parrainer le projet de résolution A/42/L.1, qui propose une solution pacifique au conflit du Kampuchea, et lance un appel aux autres Etats Membres pour qu'ils appuient ce texte. Ils contribueront ainsi à un processus qui aboutira à un règlement politique global de la question du Kampuchea et, enfin, au rétablissement de la paix dans ce pays tourmenté de la région du Sud-Est asiatique.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : La RSS de Biélorussie s'est toujours prononcée pour le règlement politique des questions relatives au Kampuchea, dans l'intérêt du peuple kampuchéen et de la paix et de la stabilité dans l'Asie du Sud-Est. Voilà pourquoi nous nous félicitons de la déclaration faite par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea le 27 août 1987 concernant la politique de réconciliation nationale, qui reflète sa bonne volonté et son sens élevé des responsabilités quant au destin du pays et du peuple kampuchéen.

La politique de réconciliation nationale est une politique d'union sincère et agissante de tous les patriotes du Kampuchea qui veulent édifier ensemble une société progressiste, équitable et démocratique, assurer un avenir pacifique au peuple kampuchéen et lui permettre de poursuivre sa route sur la voie du progrès économique et social.

Dans cette déclaration de la République populaire du Kampuchea, il est notamment dit que :

"La République populaire du Kampuchea est disposée à rencontrer les autres groupes de Khmers et leurs dirigeants, à l'exception du criminel Pol Pot et de ses proches associés, en vue de mener des discussions sur la réconciliation nationale sur la base de l'élimination, à jamais, du danger de génocide, et de s'associer au peuple tout entier pour la défense et la reconstruction du pays dans la paix et la stabilité." (A/42/534, p. 2)

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

La RSS de Biélorussie voit dans cette nouvelle initiative constructive que le Gouvernement kampuchéen poursuit sa politique intérieure et étrangère dans l'intérêt de la population et désire établir des relations de bon voisinage avec les pays voisins. C'est un apport important de la République populaire du Kampuchea à la lutte commune des forces de la paix pour l'élimination des conflits nationaux et l'établissement, dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique, de relations d'amitié et de coopération.

La RSS de Biélorussie est convaincue que si l'on donne suite à cette initiative, des conditions favorables au règlement politique de la question du Kampuchea seront créées. Il sera tenu compte, à cette occasion, des réalités de la péninsule Indochinoise et un accord sera réalisé entre toutes les véritables forces patriotiques et nationales.

Il n'y a qu'une issue à la situation conflictuelle actuelle : le règlement politique. Nous nous déclarons pleinement solidaires de la position du Kampuchea et de son gouvernement populaire. Ce pays, avec la République socialiste du Viet Nam et la République populaire démocratique lao, n'a cessé de rechercher énergiquement des solutions acceptables pour toutes les parties concernées. Le problème du Kampuchea doit être réglé par le peuple kampuchéen lui-même, sans aucune ingérence ni aucune pression de l'extérieur.

Il convient de considérer comme une étape positive l'accord conclu le 29 juillet dernier entre le Viet Nam, en sa qualité de représentant des trois pays d'Indochine, et l'Indonésie, en sa qualité de représentant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui prévoit une rencontre des parties afin d'examiner les problèmes du Kampuchea et les autres problèmes de l'Asie du Sud-Est. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a donné une preuve de plus de sa bonne volonté par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères du pays, qui a déclaré, le 29 septembre dernier, qu'il était prêt à rencontrer les représentants des autres parties au différend kampuchéen. Nous appuyons l'appel lancé par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea à la communauté internationale pour qu'elle contribue à organiser cette rencontre.

La déclaration faite par le Gouvernement populaire du Kampuchea le 8 octobre 1987 est encore une preuve de son désir de règlement pacifique. Il y est souligné une fois de plus que, poursuivant une politique de réconciliation

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

nationale, le gouvernement est prêt à rencontrer le Prince Sihanouk et les dirigeants des groupes d'opposition, afin d'examiner les questions touchant le règlement pacifique du problème kampuchéen. Après la cessation de toutes les formes d'ingérence extérieure, les volontaires vietnamiens se retireront totalement du Kampuchea, des élections générales auront lieu et un gouvernement de coalition sera constitué, dont les objectifs seront d'édifier un Kampuchea pacifique, indépendant, démocratique, neutre et non aligné, lié par des relations amicales avec ses voisins et tous les pays du monde. La République populaire du Kampuchea propose, dans sa déclaration, de convoquer une conférence internationale qui sera chargée d'élaborer les garanties des accords conclus, de l'indépendance du Kampuchea et de la paix en Asie du Sud-Est.

Ainsi, moyennant la bonne volonté et les efforts de toutes les parties, on pourra parvenir à une solution politique satisfaisante du problème du Kampuchea et assurer la paix et la stabilité du Kampuchea, de l'Indochine et de l'Asie du Sud-Est tout entière, ce qui sera un apport à la paix du monde entier. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de contribuer, par tous les moyens, à la réalisation de ces objectifs. Il est temps de renoncer complètement à l'esprit d'affrontement, qui ne favorise pas le règlement.

La RSS de Biélorussie estime que les Nations Unies doivent contribuer à ce règlement et non pas exacerber la situation ou contrarier par de nouveaux obstacles le désir du peuple kampuchéen de régler ses problèmes intérieurs, sans ingérence extérieure.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter sincèrement de l'efficacité

avec laquelle vous avez dirigé nos travaux.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée exprime sa profonde préoccupation au sujet de la situation au Kampuchea. Le régime d'insécurité constante, de déplacement, de souffrance, de mort et de destruction imposé au peuple kampuchéen dure depuis trop longtemps. C'est une situation qui devrait obliger la communauté internationale à faire tous ses efforts pour apporter un règlement prompt et pacifique aux nombreux problèmes auxquels est confronté le Kampuchea. Il faut d'urgence rechercher les moyens qui permettront aux parties intéressées d'entamer un dialogue valable qui faciliterait la solution politique des problèmes qui accablent le Kampuchea.

Ma délégation estime que la proposition relative à un "cocktail" au Kampuchea représente une étape utile, qui pourrait promouvoir la bonne volonté et l'entente indispensables pour trouver une solution aux problèmes complexes du Kampuchea.

La patience, la bonne volonté et l'hospitalité dont le peuple de Thaïlande a fait preuve à l'égard des réfugiés kampuchéens méritent tous nos éloges. Le fardeau supporté par la Thaïlande et sa bonne volonté ne doivent pas inciter la communauté internationale à la suffisance. L'intensité du problème est trop grave pour que la communauté internationale se prête à une telle attitude. Le Secrétaire général des Nations Unies, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sont appelés à jouer des rôles très importants afin d'atténuer les souffrances du peuple kampuchéen et de faciliter la création d'une atmosphère propre à résoudre les problèmes qui sont les causes de ces souffrances.

La situation au Kampuchea continue de menacer la paix et la sécurité régionales et la situation est encore exacerbée par la présence continue de forces étrangères au Kampuchea, contre la volonté du peuple kampuchéen. Nous ne pouvons manquer de condamner l'occupation persistante du Kampuchea par des forces étrangères. Leur présence au Kampuchea contre le gré de son peuple représente une violation grave de la Charte des Nations Unies et doit donc être fortement condamnée.

Le retrait total des forces étrangères doit se faire pour permettre au peuple kampuchéen de choisir de façon démocratique son propre gouvernement et son destin sans ingérence, subversion ou coercition de l'extérieur.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nous engageons les différentes factions politiques du Kampuchea à rester unies dans l'intérêt de l'objectif commun qui consiste à recouvrer la souveraineté du Kampuchea.

Mon gouvernement félicite les membres de l'ANASE de l'intérêt et du dévouement avec lesquels ils cherchent à assurer une solution pacifique aux problèmes auxquels est confronté le Kampuchea.

Le projet de résolution sur le Kampuchea dont l'Assemblée est saisie en ce moment mérite notre soutien total et unanime. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est coauteur du projet de résolution et notre vote affirmatif sera un vote pour le droit à l'autodétermination, la préservation des libertés fondamentales et des droits de l'homme et la dignité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du peuple kampuchéen.

M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, c'est la neuvième année consécutive, mois pour mois, que l'Assemblée générale se penche sur la situation qui prévaut autour du Kampuchea. Ce qui est regrettable, cette fois-ci, comme au cours des années passées, c'est que le représentant légitime et authentique du peuple kampuchéen, la République populaire du Kampuchea, n'ait pas l'occasion, parce qu'on l'en a empêché à tort, d'exprimer de vive voix son opinion sur le sujet qui l'intéresse au premier chef. Cette assemblée se rappellera que depuis trois ans un certain nombre de délégations dont la mienne ne participent pas au débat sur cette question et les raisons vous en L'on se rappellera également qu'au cours de huit années écoulées et sont connues. à l'issue de chaque débat sur des problèmes de paix, de stabilité et de coopération ainsi que du problème relatif au Kampuchea les efforts, si louables soient-ils de la communauté internationale visant à résoudre ces problèmes étaient infructueux et la cause de l'impasse dans laquelle se trouvait et se trouve aujourd'hui la communauté internationale est archiconnue. Elle tient au fait qu'un groupe de pays cherchaient à imposer à l'autre groupe de pays leurs propres points de vue au détriment des aspirations et intérêts légitimes du peuple kampuchéen martyr ainsi que d'autres peuples de l'Indochine qui ont, tout le monde le sait, été victimes de longues guerres d'agression impérialistes. Des résolutions adoptées jusqu'ici, Outre qu'elles ont été rejetées par un certain nombre de pays comme injustes et erronées, n'ont fait qu'aggraver la tension et la confrontation parmi les pays de la région. Il faudrait sortir de l'impasse. Nous sommes heureux qu'à cet égard les deux groupes de pays, à savoir ceux de l'Indochine et de l'ANASE, aient franchi

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

un nouveau pas dans le processus de dialogue et de négociation. Nous voudrions parler de l'accord auquel sont parvenus à Hô Chi Minh-Ville le 29 juillet dernier le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Mochtar Kusuma-Atmadja, représentant l'ANASE et le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, S. E. Nguen Cothach, représentant les pays de l'Indochine, accord qui se lit comme suit : "Au cours d'un échange de vues sur l'idée d'organiser un 'cocktail party' avancée par l'Indonésie, il est convenu qu'une rencontre officieuse entre les deux parties du Kampuchea se tiendrait sur un pied d'égalité, sans préconditions et sans étiquette politique, réunion à la deuxième phase de laquelle l'Indonésie inviterait les autres pays concernés, y compris le Viet Nam à participer..." (A/42/432).

M. ·Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

La République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea ont accordé à cet accord très important un accueil favorable. Pour donner plus de poids à cet accord et conformément à son esprit et à sa lettre, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a rendu publique, le 27 août dernier, une déclaration sur sa politique de réconciliation nationale, politique aux termes de laquelle tous les Kampuchéens, à l'exception de Pol Pot et de ses proches collaborateurs, sans distinction aucune d'origine ethnique ou sociale, d'opinion politique ou de confession religieuse, sont appelés à s'unir pour l'édification d'une société progressiste, égalitaire et juste dans le Kampuchea indépendant, pacifique et non aligné, entre tenant des relations amicales avec tous les pays, plus particulièrement avec ses voisins.

Il convient de souligner que cette proposition historique a été saluée par les sept hautes personnalités khmères vivant en France qui ont, à leur tour, invité le 28 août dernier, les dirigeants du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, le Prince Sihanouk et les dirigeants des deux autres groupes d'opposition khmère à se réunir aussi tôt que possible afin de restaurer la paix et réaliser la réconciliation nationale au Kampuchea. La communauté internationale se félicite que le Prince Sihanouk - comme en témoigne sa réponse du 18 septembre dernier - et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea - comme le révèle sa déclaration du 28 septembre - se soient déclarés prêts à participer à une telle rencontre historique. Qui plus est, soucieux d'accélérer le processus de réconciliation nationale au Kampuchea et de restauration de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a été amené à rendre publique, le 8 de ce mois, une autre déclaration en cinq points explicitant la solution politique au problème kampuchéen.

Voilà de nouveaux développements, des signes positifs qui traduisent la volonté ardente des différentes parties kampuchéennes - à l'exception, bien entendu, de Pol Pot et de ses proches collaborateurs - de se rencontrer, de se parler, bref d'entamer le processus de réconciliation nationale, conformément à l'esprit et à la lettre de la déclaration du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea en date du 8 octobre. A la lecture de la déclaration précitée, l'on ne manquera pas d'être frappé par la franchise et la clémence avec les quelles le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea est disposé à accorder un rôle et une position importants aux dirigeants et aux individus de l'opposition khmère, qui souhaiteraient participer à l'oeuvre de reconstruction nationale dans le pays.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. 1ao)

Par ailleurs, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea se prononce en faveur d'un retrait total des troupes volontaires vietnamiennes du Kampuchea, pourvu que ce retrait aille de pair - ce qui est parfaitement légitime - avec toute cessation d'aide et d'assistance et d'utilisation des territoires étrangers à des fins hostiles, ainsi que toute cessation d'intervention de quelque nature que ce soit à l'encontre de la République populaire du Kampuchea.

Mais, dans l'attente d'une solution politique définitive, juste et durable, au problème kampuchéen, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, mû par son désir sincère d'accélérer le processus de paix et de réconciliation nationale, et compte tenu des succès significatifs enregistrés dans l'exécution de sa noble oeuvre de renaissance et de réhabilitation nationales ainsi que du développement et du renforcement progressifs de son potentiel de défense nationale, souscrit à un nouveau retrait partiel des troupes volontaires vietnamiennes du Kampuchea, opération à laquelle des représentants d'un certain nombre de qouvernements, des personnalités éminentes ainsi que les mass média seront invités à assister en qualité d'observateurs. La communauté internationale a le devoir de soutenir et d'encourager puissamment cette politique qui est d'ailleurs conforme aux tendances générales de notre époque et aux exigences de tous les Kampuchéens soucieux de faire progresser leur patrie. Personne n'a le droit de s'opposer aux aspirations ardentes et légitimes d'un peuple aussi vaillant que le peuple kampuchéen à vivre en paix, dans l'amitié et la coopération, avec tous ses voisins et à l'abri de toute menace de génocide.

Nous regrettons profondément qu'au cours du présent débat un certain nombre de délégations, tout en souscrivant publiquement à l'idée d'une rencontre entre les différentes parties kampuchéennes, aient choisi délibérément et sans vergogne de torpiller cette heureuse perspective. Le projet de résolution qu'ils soumettent à l'examen de la présente session, comme d'ailleurs ses devanciers, contient des éléments négatifs qui vont à l'encontre des aspirations légitimes et des droits sacrés du peuple kampuchéen. L'esprit et la lettre de ce projet de résolution sont de nature à servir les intérêts illicites et immoraux de ceux qui oeuvrent à la réinstallation de Pol Pot et de son régime de génocide à Phnom Penh, ainsi qu'à l'aggravation de la tension, de la confrontation et de la crise en Asie du Sud-Est, comme dans le reste du monde.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Nous espérons cependant que cette auguste assemblée qui l'a soutenu dans le passé, n'osera pas, cette fois-ci, désavouer de façon flagrante le Prince Sihanouk qui s'exprimait le 18 septembre dernier en ces termes : (L'orateur cite en anglais)

"Quiconque rejette pareille invitation aura à répondre devant l'histoire et la nation khmère du non-règlement de la tragédie du peuple kampuchéen et de la mort, à plus ou moins brève échéance, d'un Kampuchea de Kampuchéens."

(L'orateur reprend en français)

C'est également dans le but de prévenir toute action malencontreuse de la part de la présente session de l'Assemblée générale et de l'inviter à faire preuve de sagesse et de réalisme que S. E. M. Hunsen, Président du Conseil des ministres de la République populaire du Kampuchea, a adressé très récemment un message à S. E. M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'ONU, message dont je vais citer quelques passages pertinents:

"Nous espérons, par la présente, que Votre Excellence usera de ses bons offices pour aider à promouvoir cette politique de réconciliation nationale au Kampuchea. Grâce à votre sympathie et à votre bienveillant soutien, nous sommes sûrs que notre appel sera mieux entendu et aussi mieux à l'abri des manipulations par certaines puissances étrangères qui comptent utiliser le forum de l'ONU pour y maintenir, même à grande peine morale, cette fiction juridique que représente ce pseudo-gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en exil, tout comme elles ont utilisé les réfugiés kampuchéens en Thaïlande comme otages à leurs fins politiques et militaires.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. 1 ao)

"C'est pourquoi, chaque année, nous rejetons catégoriquement les résolutions erronées présentées par l'ANASE et prises mécaniquement par l'ONU en l'absence du représentant authentique et légitime du peuple kampuchéen, la République populaire du Kampuchea. Les résolutions erronées ne font qu'envenimer la confrontation, fournir à la clique de Pol Pot une couverture juridique et obstruer ainsi la voie vers un règlement politique du problème kampuchéen. Quant à nous, nous pensons qu'il est temps pour la survie de la nation khmère que le problème kampuchéen soit réglé par les Kampuchéens eux-mêmes, qu'ils puissent se réunir pour décider de la destinée de leur patrie sans ingérence étrangère et sans menace du retour du régime de génocide." (A/42/626)

Ma délégation exprime le souhait que cet appel reçoive un écho favorable de la part de cette assemblée. Aussi, pour des raisons plausibles que nous venons d'invoquer et que corrobore l'appel susmentionné, serons-nous amenés à voter, comme nous l'avons fait dans les années précédentes contre le projet de résolution dont cette assemblée est présentement saisie.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais): Le temps presse. J'avais pensé ne pas prendre la parole, parce que le vote qui va avoir lieu sera plus éloquent que mes paroles. Cependant, en tant que dernier orateur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dans le présent débat, je me dois de dissiper certaines des suggestions trompeuses que nous avons entendues et surtout l'idée assez insidieuse et dangereuse qu'un vote en faveur de la résolution des Nations Unies peut nuire au dialogue et au processus de paix.

Nous avons commencé le débat sur le Kampuchea cette année avec une réalisation historique. Depuis 1982, le Viet Nam a boycotté le débat annuel tenu sur le Kampuchea. Cette année, le Viet Nam a décidé de participer au débat, prouvant avec force que tous les efforts visant à tourner les Nations Unies sont voués à l'échec. C'est là une importante victoire, non seulement pour le peuple kampuchéen mais également pour les Nations Unies.

Nous notons également que la décision du Viet Nam de participer au débat des Nations Unies coïncide avec une importante allocution faite récemment par M. Gorbatchev, dans laquelle il a déclaré qu'un accroissement décisif de l'autorité et du rôle des Nations Unies s'imposait. Il n'est pas le seul à insister sur l'importance des Nations Unies. Au dernier sommet du Mouvement des non-alignés

tenu à Harare, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont invité instamment tous les pays non alignés à adhérer et à mettre en oeuvre les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

C'est une tragédie que de voir le Viet Nam, membre du Mouvement des non-alignés, qui proclame son engagement aux principes du Mouvement des non-alignés, refuser de respecter les décisions du Sommet.

L'absence manifeste de tout changement profond dans la situation au Kampuchea semble indiquer que le problème du Kampuchea est condamné à rester perpétuellement dans l'impasse. Mais, comme l'a dit le philosophe grec Heraclite, ceux qui descendent dans les mêmes fleuves reçoivent constamment de nouveaux courants d'eau. Ils changent constamment. Cependant, nous savons qu'à certains égards, certaines caractéristiques fondamentales des fleuves ne changent pas. Cette dualité de la nature est également vraie de la question du Kampuchea.

En premier lieu, examinons les changements. En janvier 1980, le Ministre des affaires étrangères vietnamien déclarait que la situation au Kampuchea était ir réversible et que les efforts pour trouver une solution politique au Kampuchea étaient vains. Six ans et demi plus tard, il reconnaissait que le Viet Nam devait travailler avec d'autres pays pour par venir à une solution politique de la question du Kampuchea. Ce changement est significatif. Il ne se serait pas produit sans la pression des Nations Uni es, et il coïncide également avec la déclaration faite par M. Gorbatchev dans son interview accordée à Merdeka, dans laquelle il dit qu'il était bien entendu maintenant que le problème du Kampuchea ne pouvait être résolu que par des moyens politiques.

Malheureusement, après avoir reconnu que le problème du Kampuchea exigeait une solution politique, le Viet Nam a lancé un torrent de propositions, toutes programmées avec soin pour être rendues publiques juste avant le débat afin de semer la confusion — confusion que nous croyons intentionnelle. Par mes brèves re marques, j'espère dissiper un peu le brouillard et rendre ainsi le tableau plus clair.

Tout d'abord, bon nombre de propositions de règlement politique ont été avancées au nom de ce que l'on appelle la République populaire du Kampuchea, régime fantoche mis en place par les forces vietnamiennes et non reconnu par les Nations Unies. Beaucoup de ces propositions semblent éminemment raisonnables.

Cependant, leur acceptation signifierait la reconnaissance de la République populaire du Kampuchea comme gouvernement légitime du Kampuchea. En bref, chaque proposition raisonnable est en fait une pilule empoisonnée enrobée de sucre, et nous devons comprendre pourquoi les Kampuchéens se refusent à l'avaler.

Deuxièmement, pas plus tard que la semaine dernière, le Viet Nam a annoncé son sixième retrait partiel des forces du Kampuchea. Il est remarquable qu'après six retraits partiels, le nombre de forces à l'intérieur du Kampuchea reste constant.

Troisièmement, dans l'effort le plus sophistiqué auquel nous ayons assisté de sa part pour berner la communauté internationale, le Viet Nam a dit qu'il y avait "deux parties" en Asie du Sud-Est et ajouté :

"Désirer imposer la position de l'une des parties à l'autre n'est ni juste ni réaliste." (A/42/PV.17, p. 57)

En créant ce concept des deux parties, le Viet Nam en appelle au désir très profond de la communauté internationale d'être équitable et juste et demande à celle-ci de ne pas prendre partie dans le vote dont nous sommes saisis. Etant donné cette nouvelle approche vietnamienne, nous devons expliquer pour quoi un vote pour le projet de résolution n'équivaut pas à "prendre partie". Voyons qui sont les deux parties.

Le Viet Nam a dit : "L'autre partie demande que le Viet Nam retire ses forces du Kampuchea". Si le Viet Nam n'avait pas boycotté les débats des Nations Unies les années précédentes, il aurait compris que cette demande de retrait de ses forces ne vient pas de "l'autre partie" mais de la communauté internationale tout entière.

Evoquant sa "partie" de l'argument, le Viet Nam a dit qu'il "insistait pour que soit écartée la clique génocide de Pol Pot". Il est vrai que les Kampuchéens ont beaucoup souffert sous Pol Pot de 1975 à 1978. Cependant, les antécédents du Viet Nam dans ce chapitre douloureux ne devraient pas l'inciter à s'ériger en juge moral sur cette question particulière. Pol Pot est venu au pouvoir en 1975, essentiellement à cause du soutien militaire du Viet Nam.

En mars 1978 encore, lorsque la Commission des droits de l'homme des Nations Unies s'est réunie à Genève pour examiner le bilan de Pol Pot, le Viet Nam et ses amis ont pris la défense de Pol Pot et de ses agissements. Plus remarquable encore, lorsque les forces vietnamiennes ont envahi le Kampuchea en 1979, au lieu d'écarter du pouvoir tous les éléments polpotistes, le Viet Nam a mis en place certains des anciens lieutenants de Pol Pot, et ceux-ci détiennent encore des postes clefs à Phnom Penh, où leur bilan en ce qui a trait aux droits de l'homme, si on veut bien se donner la peine de le consulter, peut être trouvé dans le plus récent rapport d'Amnesty International, qui affirme que :

"Les troupes et les 'experts' conseillers vietnamiens opèrent maintenant à l'intérieur du Kampuchea, et des preuves d'arrestations arbitraires et de torture recueillies par Amnesty International depuis 1979 impliquent des hauts fonctionnaires vietnamiens, de même que des autorités militaires et civiles de la République populaire du Kampuchea."

Une fois dissipé le brouillard dont le Viet Nam a essayé d'envelopper la question du Kampuchea, nous aurons également une nette perspective des activités diplomatiques significatives qui se déroulent actuellement sur la question du Kampuchea. Nous sommes déconcertés par les efforts constants que tente le Viet Nam pour tromper la communauté internationale en dépeignant faussement la situation au Kampuchea alors qu'il pourrait en fait accroître sa propre crédibilité en relatant fidèlement les efforts qu'il fait en privé pour trouver une solution. S'il disait publiquement ce qu'il dit en privé, sa crédibilité y gagnerait beaucoup.

En privé, les Vietnamiens ont reconnu tacitement que leur invasion du Kampuchea était une erreur, qu'ils devaient retirer leurs forces du Kampuchea et qu'ils ont grandement besoin d'un règlement politique de la question. Par divers intermédiaires, que je ne saurais évidemment nommer pour des raisons diplomatiques, le Viet Nam a indiqué privément au Prince Norodom Sihanouk, Président du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qu'il aimerait coopérer avec lui pour trouver une solution. Le Prince Sihanouk a réagi gracieusement à ces indications. Il a pris un congé d'un an pour pouvoir recevoir des émissaires du Viet Nam et d'autres pays qui jusqu'ici étaient trop embarrassés pour s'adresser à lui. Nous croyons comprendre que des discussions importantes ont lieu dans les coulisses.

Le concept de "cocktail" introduit par M. Mochtar Kusumaatmadja est une contribution importante. Cependant, même si les premiers pas ont été faits dans le sens d'un règlement politique, nous devrions nous rendre compte que la route à parcourir est longue et difficile parce que, comme nous l'a rappelé hier le Représentant permanent de l'Indonésie,

"certains aspects fondamentaux d'une solution éventuelle au conflit, comme par exemple la question de la réconciliation nationale, de la formation d'un gouvernement quadripartite, des modalités de retrait des troupes, etc., font l'objet d'interprétations extrêmement divergentes." (A/42/PV.37, p. 67)

En même temps, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Rafe eudin Ahmed, s'est rendu à Hanoi et a avancé officieusement des idées et des propositions en vue d'un règlement au Kampuchea. Malheureusement, nous croyons savoir qu'aucune réponse n'a été donnée à ces propositions. Nous espérons que cette réponse ne tardera pas trop, parce que nous sommes convaincus que le Secrétaire général des Nations Unies est appelé à jouer un rôle important dans cette question critique, et un vote pour le projet de résolution lui permettra de jouer un rôle encore plus important.

Enfin, la communauté internationale a une obligation envers le peuple kampuchéen et envers elle-même, celle de contribuer au processus de paix qui s'est amorcé dans la recherche d'une solution politique au problème kampuchéen.

Jusqu'ici, les faits montrent que le vote annuel pour la résolution sur le Kampuchea n'est pas simplement un exercice rituel vide de sens. Ce vote a peu à peu convaincu le Viet Nam d'être plus raisonnable quant à la question d'un règlement politique. Si nous persévérons, nous réussirons à susciter un règlement pacifique d'ensemble qui tienne compte des intérêts tant des Kampuchéens que des Vietnamiens.

Lorsque cela se produira, grâce au travail acharné des Nations Unies, cela contribuera à restaurer la confiance internationale dans l'aptitude des Nations Unies à résoudre les différends politiques importants et accroîtra l'autorité morale des Nations Unies pour ce qui est de se prononcer sur d'autres questions politiques.

A la veille du XXIe siècle, nous assistons à des changements rapides dans l'environnement politique international. Pendant que les superpuissances et autres

grandes puissances font de nouveaux calculs pour savoir où se trouvent leurs intérêts à long terme, les autres Etats du monde, surtout les petits Etats, doivent songer à la contribution exceptionnelle que la Charte des Nations Unies et ses principes ont apportée à l'accroissement de la sécurité des petits et moyens Etats. Nous avons un intérêt commun au maintien de cette organisation et à sa bonne santé dans le siècle à venir. Pour lui éviter une disparition prématurée, travaillons ensemble pour faire des Nations Unies l'histoire d'une réussite politique. Avec un peu de persévérance et de dévouement, nous sommes certains que nous pourrons convaincre le Viet Nam que sa copération à la mise en oeuvre du projet de résolution sur la question du Kampuchea que nous allons adopter contribuera à restaurer la confiance dans les Nations Unies.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour. Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations de leur place.

Mme TON NU THI NINH (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Viet Nam votera contre le projet de résolution A/42/L.1, pour les raisons suivantes.

Premièrement, ce projet de résolution adopte une approche formelle qui ne traite pas du fond du problème. Il se concentre sur la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea, mais passe complètement sous silence les raisons pour lesquelles ces forces y ont été envoyées. Une raison fondamentale pour l'envoi de nos forces volontaires était d'aider le peuple du Kampuchea, sur sa propre demande, à se sauver du fléau d'un régime génocide qui avait déjà causé la mort de millions de Kampuchéens innocents. C'était de notre part une action juste, une manifestation de la coordination traditionnelle de la lutte entre les deux peuples fraternels du Viet Nam et du Kampuchea établie dans un esprit de solidarité, de pleine égalité et de respect pour l'indépendance et la souveraineté mutuelles.

Notre action était conforme aux principes du droit international. Il faut rappeler également que nous avons envoyé nos forces au Kampuchea dans l'exercice de notre droit de légitime défense contre les atrocités médiévales commises par les

troupes de Pol Pot contre la population civile dans nos provinces frontalières du Sud-Ouest, et que nous avons agi ainsi après avoir fait preuve de la plus grande retenue pendant plus de trois ans.

Le projet de résolution demande le respect du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, mais ne fait aucune mention du fait que, pour le peuple kampuchéen qui a échappé au cauchemar terrifiant du génocide, ce droit signifie avant tout le droit de vivre à l'abri de toute menace de génocide renouvelée, c'est-à-dire à l'abri du retour du régime de Pol Pot sous quelque forme que ce soit.

Deuxièmement, le projet de résolution A/42/L.1 est un document non objectif et partial. Il déplore ce qu'il appelle l'occupation étrangère du Kampuchea. Ce qu'il ne mentionne pas néanmoins, c'est que les forces vietnamiennes ne seraient plus au Kampuchea n'étaient les opérations constantes d'infiltration et de sabotage menées constamment à partir du territoire thaïlandais afin de contrecarrer la renaissance et la réhabilitation du peuple kampuchéen et d'ouvrir la voie au retour du régime de Pol Pot universellement condamné.

Une hypothèse fondamentale quoique implicite du projet de résolution est que, depuis 1979, la situation au Kampuchea n'a pas changé le moins du monde, qu'aucun soldat vietnamien n'a été retiré et que les intentions du Viet Nam sont de rester indéfiniment au Kampuchea. Cependant, les cinq retraits annuels de troupes volontaires vietnamiennes qui ont été entrepris à ce jour et le sixième retrait partiel de deux divisions et de quatre brigades qui doit avoir lieu en novembre, en présence d'observateurs étrangers, réfutent radicalement cette hypothèse. Pour les sceptiques qui mettent en doute la réalité de ces retraits annuels, l'invitation de la République populaire du Kampuchea et de la République socialiste du Viet Nam à tout pays désireux de le faire d'envoyer des observateurs pour assister au retrait de cette année, devrait être suffisamment convaincante, à moins bien sûr que certains préfèrent ne pas être témoins d'une réalité qu'ils refusent d'admettre. Notre invitation aux observateurs étrangers répond à la proposition d'une tierce partie. Nous en avons des preuves matérielles qui pourront être divulguées si nécessaire.

Le projet de résolution est partial car il exige que le Viet Nam retire ses forces mais il ne comporte pas de mesures qui garantiraient que le fléau du génocide ne se reproduira jamais et va jusqu'à octroyer une reconnaissance explicite au prétendu gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique qui, aux yeux du peuple kampuchéen et des hommes de coeur, représente en fait la clique de Pol Pot déguisée. Le Prince Sihanouk lui-même l'a admis plus d'une fois et tout récement encore, il a fait savoir que les déclarations des représentants de ce gouvernement devant cette organisation ne reflètent que les positions de la faction de Pol Pot et non les siennes.

p'autre part, le projet de résolution est entièrement fermé à une réalité qui se manifeste chaque jour plus puissamment, l'extraordinaire renaissance et la résilience du peuple kampuchéen après les années d'horreur du régime de Pol Pot, qui ne peuvent se comparer qu'au temps d'Hitler. Pour le projet de résolution, le temps semble s'être arrêté en janvier 1979. Il nie systématiquement l'existence indéniable et la croissance générale de la République populaire du Kampuchea qui contrôle et administre l'ensemble du territoire du Kampuchea, mais, en même temps, il cherche à imposer au peuple kampuchéen un groupement hétérogène, un gouvernement en exil sans direction.

Enfin, ce projet de résolution porte la marque d'une politique d'affrontement; il est contraire à la tendance au dialogue qui prévaut et dans le monde et en Asie du Sud-Est. Au lieu de s'efforcer de définir des domaines d'entente mutuels, de trouver des dénominateurs communs entre les parties interessées - comme toute résolution viable de cette organisation mondiale devrait le faire - il penche résolument en faveur d'une partie contre l'autre et par conséquent ne peut être ni crédible ni efficace.

Le fait est que les résolutions pertinentes des Nations Unies ne peuvent modifier en rien, quoi qu'on puisse dire, la situation qui existe réellement à l'intérieur et autour du Kampuchea; au contraire, la puissante réalité du Kampuchea a exercé une influence au sein de l'Organisation et continuera de le faire.

D'après un rapport de l'Agence France Presse de Belgrade, le Prince Sihanouk lui-même a déclaré le 12 octobre, il n'y a que deux jours de cela:

"La situation au Kampuchea ne peut être résolue par des moyens militaires ni par un vote majoritaire dans des organisations internationales".

La seule manière dont notre organisation peut exercer une influence au Kampuchea est de favoriser le dialogue en cours et les efforts tentés pour garantir une solution politique de la question du Kampuchea et établir un cadre pour la coexistence pacifique dans le Sud-Est asiatique. La délégation du Viet Nam escompte que les Nations Unies le feront.

En attendant, elle votera contre le projet de résolution A/42/L.1 et invite les autres délégations à faire de même.

M. KAM (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Pour la neuvième année consécutive, l'Assemblée générale va se prononcer sur la situation au Kampuchea; un grand nombre de pays ont parrainé le projet de résolution A/42/L.l.

Comme pour les projets de résolution des années précédentes, ma délégation votera pour ce texte, car il invoque en faveur du Kampuchea des principes universellement acceptés auxquels mon pays souscrit pleinement. En effet, le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, le droit de tous les peuples à décider d'eux-mêmes et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats sont les éléments principaux d'une solution juste et durable du problème du Kampuchea. Mais je tiens à souligner que ce sont également des normes de comportement que tous les Etats sans exception - forts ou faibles, grands ou petits - doivent respecter scrupuleusement dans leurs relations internationales et auxquels ils doivent obéir. Ces principes sont valides tant en Asie qu'en Afrique, tant en Europe qu'en Amérique latine. Tout comme nous demandons instamment que l'on respecte ces principes en ce qui concerne le Kampuchea, nous demandons avec la même vigueur qu'on les respecte lorsqu'il s'agit de Panama.

Se référant à la situation qui règne en Asie du Sud-Est, le Secrétaire général a signalé dans son rapport de cette année :

"Malgré les tensions frontalières qui se produisent fréquemment dans la région et malgré la continuation du conflit au Kampuchea, j'estime qu'il existe également des possibilités de renforcer la paix en Asie du Sud-Est." (A/42/1, p.4)

Plus loin, le Secrétaire général poursuit :

"J'ai récemment décelé certains signes d'une évolution dont j'espère qu'elle se poursuivra dans la bonne direction." ($\underline{A/42/1}$, p.4)

M. Kam (Panama)

Ma délégation a certainement constaté avec satisfaction que ces derniers mois, des événements importants survenus en Asie du Sud-Est qui ont permis de sortir de l'impasse qui a caractérisé les dernières années. Les contacts et les rapprochements, les pourparlers et les réunions entre les pays de l'Indochine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) - notamment l'Indonésie et le Viet Nam, dont nous devons saluer la contribution - joints aux récentes initiatives du Viet Nam et de la République populaire de Kampuchea, ainsi que les propositions que nous connaissons déjà du Kampuchea démocratique et des pays de l'ANASE, sont autant d'éléments qui ont créé un nouveau climat qui, à notre avis, laisse espérer une solution pacifique à la question du Kampuchea et offre des per spectives prometteuses de paix, de stabilité et de coopération dans la région.

Rédigé en termes identiques à ceux de la résolution 41/6, que l'Assemblée générale a adoptée le 21 octobre 1986, le projet de résolution A/42/L.1 de cette année pèche par omission, car les nouveaux événements politiques et diplomatiques qui sont intervenus récemment dans la région ne s'y trouvent pas reflétés. Pour la crédibilité de l'Assemblée générale, nous estimons qu'une résolution ne doit pas passer sous silence un processus constructif, qui mérite d'être appuyé jusqu'à ce qu'il donne des résultats concrets.

M. GUMUCIO GRANIER (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Le débat sur ce point de l'ordre du jour est terminé et l'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A/42/L.1, sur lequel ma délégation désire expliquer son vote, d'autant plus qu'elle n'a pas participé au débat.

En remerciant le Secrétaire général de ses efforts et du rapport qu'il nous a présenté dans le document A/42/608, nous devons souligner que, à la différence des années précédentes, le Secrétaire général, l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, indique qu'il a pu constater une certaine évolution qui, espère-t-il, ira dans la bonne direction. Selon lui, les consultations qui ont eu lieu récemment à New York ont confirmé son impression.

Des interventions faites par les Etats les plus intéressés par ce problème, il ressort également qu'une occasion unique se présente actuellement, à savoir que les parties semblent disposées à vouloir rechercher une solution réaliste qui affirme les principes du droit international, l'indépendance et l'autodétermination du peuple kampuchéen et qui permette en même temps de régler le problème des réfugiés, qui sont déplacés d'un bout à l'autre de la région.

A cet égard, mon gouvernement prend acte avec intérêt du plan en huit points du Prince Norodom Sihanouk ainsi que de la déclaration en cinq points du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. Ces deux initiatives louables sont la preuve qu'il existe une volonté sincère de régler le problème. Elles devraient servir, dans un esprit de conciliation, d'éléments de négociation, laquelle devrait également bénéficier des contributions des gouvernements des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), notamment selon les modalités formulées par le représentant de l'Indonésie ici même, ainsi que de la contribution du Viet Nam, qui a fait preuve de souplesse et d'un esprit de compromis et, enfin, de l'apport des membres permanents du Conseil de sécurité.

Dans le passé, la Bolivie, pour des raisons de principe, a appuyé les résolutions sur cette question, estimant que l'on ne peut accepter l'intervention étrangère ou l'occupation d'aucun Etat sous aucun prétexte. Elle l'a fait aussi parce que ces résolutions conféraient un mandat au Secrétaire général et prévoyaient des activités humanitaires en faveur des réfugiés.

Mais le projet de résolution présenté cette année ne reflète pas totalement les changements survenus ces deux derniers mois, qui figurent par contre dans le rapport du Secrétaire général. Pour ma délégation, il est très important que les

M. Gumucio Granier (Bolivie)

futures résolutions sur cette question tiennent compte de l'évolution de la situation et soi ent susceptibles de nous rapprocher d'une solution du problème dans son ensemble.

Dans le cadre des principes dont je viens de parler, ma délégation, à la présente session, appuiera une fois encore le projet de résolution présentée (A/42/L_1). Mais elle tient cependant à indiquer sa réserve sur le cinquième alinéa du préambule, étant donné que la Bolivie n'a de relations avec aucun des deux gouvernements qui se disputent le pouvoir au Kampuchea et qu'elle ne reconnaît aucun d'eux. Par ailleurs, la Bolivie a été officiellement informée par le Prince Norodom Siha nouk que ce dernier prenait un congé d'un an.

Enfin, ma délégation exhorte les parties au problème à faire le maximum pour trouver une solution, surtout que, maintenant, une nouvelle situation semble se présenter et qu'il est donc plus nécessaire que jamais que chacun fasse preuve de souplesse et de bonne volonté.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol): Comme elle l'a indiqué dans son intervention d'hier, ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/42/L.1 parce qu'elle estime qu'il contient tous les éléments nécessaires pour parvenir, par le dialogue et la négociation, à un règlement global et équilibré de la situation au Kampuchea. Cependant, nous eussions aimé qu'il soit pris acte dans ce projet de résolution des initiatives proposées par différentes part ies et qui font état de l'évolution réelle de la situation, évolution su sceptible d'engendrer un climat propice au rapprochement et à l'entente, ce que la communauté internationale devrait favoriser et dont elle devrait se féliciter.

Ce n'est pas et ce ne saurait être un processus figé. Nous devons explorer et encourager toutes les possibilités de progresser dans la recherche d'une solution politique négociée, qui restitue au Kampuchea la capacité de décider librement de son avenir, de recommencer une vie de nation indépendante, souveraine et non alignée, et de contribuer à consolider la paix, la concorde et la stabilité dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/42/L.l. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution figure au document A/42/563.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour ;

Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Afghanistan, Albanie, Angola, Bulgarie, Congo, Cuba, Ethiopie, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Mongolie, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique.

S'abstiennent : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Finlande, Guyana, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Madagascar, Mexique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Vanuatu, Yémen, Zimbabwe.

Par 117 voix contre 21, avec 16 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution A/42/3) .

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Je vais maintenant donner la paro le aux représentants qui désirent expliquer leur vote après le vote.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Depuis 1979, notre organisation a adopté diverses résolutions destinées à contribuer au règlement du conflit qui afflige le Kampuchea. Le Gouvernement du Mexique a suivi avec un intérêt particulier l'examen de la question aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales. De même, nous avons étudié avec soin les diverses propositions qui ont été présentées ces dernières années en vue de mettre fin à la tragédie du Kampuchea.

Sur cette question comme sur d'autres questions examinées en cette instance, le Mexique a toujours pour principe de promouvoir le respect scrupuleux des principes fondamentaux du droit international. En particulier, mon gouvernement attache une importance primordiale au principe de la non-intervention et à celui de l'autodétermination des peuples, qui constituent tous deux la pierre angulaire de la préser vation de la coexistence harmonieuse entre toutes les nations.

M. Moya Palencia (Mexique)

On ne peut appliquer ces principes isolément. Les violations de la règle de non-ingérence conduisent inévitablement à la négation de l'autodétermination. Intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat sous quelque prétexte que ce soit, c'est entraver l'expression libre et souveraine de la volonté de cet Etat. L'autodétermination n'admet, par définition, ni conditions ni directives imposées.

Le Gouvernement du Mexique a toujours défendu avec force le principe de la non-ingérence. Nous rejetterons toujours catégoriquement toute violation de ce principe. La société internationale d'aujourd'hui ne peut, sous aucun prétexte, se permettre le luxe de tolérer quelque politique interventionniste que ce soit. Sinon, elle compromettrait l'ordre mondial grâce auquel, en dépit de ses limites, il a été possible de faire valoir l'égalité juridique des Etats et de faire respecter la pluralité démocratique qui enrichit notre civilisation.

De même, le Mexique a défendu le principe de l'autodétermination. C'est ce principe qui donne la liberté à chaque nation et à chaque individu de choisir son propre destin. L'autodétermination est le droit suprême de tous les hommes, qui ne saurait souffrir ni dérogation ni réserves.

Dans le cas du Kampuchea, à l'intervention étrangère s'est ajoutée la violation du droit des Kampuchéens à décider, conformément à leur histoire, à leurs traditions et à leurs valeurs propres, le type de société et le régime politique auxquels ils aspirent. En effet, ceux qui ont pris le pouvoir par la force en 1978 non seulement ont empêché le peuple du Kampuchea d'exprimer librement sa décision politique fondamentale; ils ont entravé l'exercice de ce droit essentiel qu'est le droit à la vie. Ils se sont alors rendus œupables d'actes barbares qui indignent toute conscience civilisée.

Nous condamnons avec la même force la violation de l'un ou l'autre de ces deux principes qui sont indissolublement liés. Le Gouvernement du Mexique rejette, sans équivoque, la présence de forces étrangères sur le territoire du Kampuchea. Nous estimons également qu'une condition sine qua non du règlement pacifique et diplomatique du conflit est que le peuple kampuchéen soit en mesure d'exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination. Comme les années précédentes, le projet de résolution ne reflète pas les préoccupations de mon gouvernement. Pour cette raison, ma délégation s'est de nouveau abstenue lors du vote. L'Assemblée générale ne peut justifier l'occupation étrangère, mais elle ne peut non plus laisser la porte ouverte au génocide.

M. Moya Palencia (Mexique)

Le Gouvernement du Mexique estime qu'il est indispensable de créer d'urgence des conditions qui permettent au peuple kampuchéen, victime de violences exceptionnelles au cours des dernières décennies, d'exercer pleinement ses droits souverains dans un climat de paix et de coopération à l'abri de toute ingérence extérieure. A cette fin, il est indispensable qu'il puisse compter sur un gouvernement qui réponde aux intérêts légitimes de la nation et soit en mesure de restaurer et de garantir l'indépendance du pays ainsi que le respect absolu des droits de l'homme dans le cadre d'une réconciliation nationale.

M. DONOGHUE (Irlande) (interprétation de l'anglais): L'Irlande a voté pour le projet de résolution sur la situation au Kampuchea. Nous l'avons fait, parce que, comme dans le cas des résolutions des années précédentes, nous approuvons les idées générales de ce texte.

Je tiens toutefois à dire clairement que le fait d'avoir voté pour un projet de résolution qui contient dans son préambule un cinquième alinéa ainsi libellé ne signifie en aucune manière que l'Irlande a modifié sa position sur la représentation du Kampuchea. Les comptes rendus de l'Assemblée montrent clairement que la dernière fois que la question a été posée officiellement, lors de la présentation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à la trente-septième session de l'Assemblée générale, l'Irlande, de même que les années précédentes, s'est abstenue.

M. DAH (Burkina Faso): Depuis 1979, le projet de résolution sur la situation au Kampuchea, qui nous a été de nouveau soumis sans modification, a régulièrement été adopté. Aujourd'hui, l'émotion qu'elle sous-tendait se trouve, à notre avis, atténuée par cette lueur d'espoir que constitue la volonté exprimée par les deux parties d'aboutir à un règlement négocié du problème dans l'intérêt du peuple kampuchéen. Nonobstant ce qui précède, la confusion, si confusion il y a, bi en sûr, qui semble entourer les modalités des contacts à initier laisse peut-être augurer du désir des parties intéressées de sortir de l'imbroglio.

Le Burkina Faso estime qu'une pause devrait intervenir afin de mettre à l'épreuve la bonne foi de tout un chacun. A cet égard, nous encourageons toutes les initiatives du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui tendent à trouver une solution garantissant la paix dans la région.

Nous, Burkina-bé, estimons, dans ces conditions, qu'il faut, cette fois-ci, éviter les positions conflictuelles. C'est cette pause que mon pays marque par son abstention lors du vote.

M. BLANC (France): La France porte, comme on le sait, un intérêt tout particulier au sort du peuple cambodgien, qu'une amitié séculaire lie au peuple français. Elle s'efforce, dans toute la mesure du possible, de soulager ses souffrances par une aide humanitaire appropriée.

Mais elle souhaite avant tout qu'il soit mis fin au conflit actuel par une solution négociée qui rende au peuple cambodgien non seulement la paix, mais aussi l'exercice de tous ses droits, et notamment de ses droits à l'indépendance et à la liberté, bafoués par la dictature khmère rouge et l'occupation étrangère. La France soutient tous les efforts qui tendent à ce but, et tout particulièrement ceux du Prince Norodom Sihanouk et de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE), et elle est prête, si les protagonistes du problème cambodgien le désirent, à apporter son aide à la recherche d'une solution répondant aux exigences que je viens de mentionner.

M. MAGHRABI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :
Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre déclaration devant l'Assemblée
générale, le 25 septembre dernier, ma délégation se félicite de l'accord intervenu
entre le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie et son homologue
vietnamien. Nous considérons qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction.

Nous comprenons l'importance de ce problème, notamment pour les pays voisins du Kampuchea. Dans le même temps, nous estimons néanmoins que l'admission d'un pays à l'Organisation des Nations Unies doit répondre à certains critères. Nous pensons que ceux qui représentent le Gouvernement du Kampuchea ne répondent pas à ces critères. Par conséquent, ma délégation a voté contre le projet de résolution A/42/L.1.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme TON NU THI NINH (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Viet Nam souhaite exprimer son désarroi devant la teneur, le langage et le ton de l'intervention faite hier par le représentant de la Thaïlande.

En ce qui comerne le la ngage et le ton, je songe aux excès verbaux empreints de méfiance et d'hostilité auxquels s'est livré le représentant de la Thaïlande, lorsqu'il a parléde ce qu'il appelle "les abominations implacables de la version vietnamienne de néocolonialisme" ou du "subterfuge" du Viet Nam et à ses insinuations mal veillantes lorsqu'il a parlé des "récentes manoeuvres du Viet Nam" ou des "prétendus pays de l'Indochine". Dans l'atmosphère générale du débat constructif animé d'une volonté presque unanime de trouver des domaines de convergence entre les parties, le ton et le langage employés par le représentant thaïlandais nous frappent comme étant peu constructifs, déplacés et dépassés. La Thaïlande n'a pas hésité à employer des termes insultants à l'encontre de ses propres voisins, appelant notamment le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea "un régime fant oche". Je tiens à rappeler à la Thaïl ande que ce gouvernement est le gouvernement d'un Etat souverain qui administre l'ensemble du territoire du Kampuchea. Ce gouvernement ne sert pas un impérialisme après l'autre et ne se lance pas non plus dans des activités mercenaires sur le sol étranger au détriment du sang d'une autre nation. Nous voudrions néanmoins, dans le souci d'intérêts plus élevés, oublier les actions passées de la Thailande contre 1'indépendance nationale du Viet Nam et des autres pays de 1'Ind ∞ hine.

En ce qui concerne le contenu de la déclaration, celle-ci est une litanie de commentaires malveillants, d'interprétations erronées moins involontaires qu'elles ne paraissent, de déformations caractérisées et de calomnies.

Par exemple, il dit que le Viet Nam "parle de réconciliation nationale de manière telle qu'il tourne en dérision une véritable autodétermination au Kampuchea". Puis il pour suit en prêtant les termes suivants au Viet Nam : "Le Viet Nam a également fait de la réconciliation nationale une condition

préalable au retrait de ses troupes du Kampuchea". Il dit également que le Viet Nam "a lancé une campagne intensive pour rendre la situation confuse". En d'autres termes, la Thaïlande a fait au Viet Nam ce que les français appellent "un procès d'intention". Le représentant de la Thaïlande a même affirmé que le Viet Nam recourt à "des subterfuges", pour reprendre ses propres termes, lorsqu'il propose d'inviter des observateurs étrangers à assister au retrait des forces vietnamiennes volontaires cette année. Mais le Viet Nam dit la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Nous disposons de tous les éléments pour étayer nos affirmations, y compris les comptes rendus des réunions et les textes de lettres, et ceux-ci peuvent être divulgués si nécessaire. Toutefois, le Viet Nam n'est pas motivé par le désir peu perspicace de calomnier l'autre partie ou de marquer des points, ce qui semble être le cas de la Thaïlande, mais par des considérations plus élevées et à plus long terme d'oeuvrer à une solution pacifique du problème kampuchéen.

Tout en prenant grand soin de présenter le Viet Nam sous les traits d'un sinistre bandit, la Thaïlande dans les déclarations qu'elle a faites dans cette instance au sujet du Kampuchea tend à se présenter comme outsider tout à fait désintéressé, plein de compassion, dont le seul souci est de fournir un abri aux réfugiés sans ressources et d'alléger leurs souffrances. La réalité est en fait tout autre. Qui offre sur son propre sol un sanctuaire aux forces de Pol Pot dans leurs opérations armées contre la République populaire du Kampuchea? Qui a saisi et occupe toujours par la force militaire trois villages dans le Laos voisin? Qui refuse de déplacer les camps de réfugiés et de les installer à l'abri des hostilités armées le long de la frontière avec le Kampuchea, alors que des institutions humanitaires internationales ont lancé des appels à maintes reprises pour éviter que les réfugiés ne soient pris dans un feu croisé ou ne servent de chair à canon aux Khmers rouges? N'y a-t-il pas eu dans la presse des rapports de témoins oculaires selon lesquels des unités militaires thaïlandaises ont escorté par la force des réfugiés khmers en territoire kampuchéen pendant la saison sèche pour qu'ils servent de boucliers humains à l'infiltration des Khmers rouges? Et pourtant, lorsque la Thaïlande veut faire la sourde oreille aux propositions sensées qui permettraient de sortir du statu quo qui, de toute évidence, semble lui convenir, elle se retranche de manière fort opportune dans une position d'outsider, comme lorsque la République populaire du Kampuchea propose des pourparlers directs ou indirects en vue de transformer la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande en une frontière de paix et d'amitié par le biais de modalités convenues par les

deux parties et comprenant notamment un contrôle international. La Thaïlande rejette les propositions sous prétexte qu'elle n'est pas partie au conflit.

Je crains qu'à ce stade, alors qu'il est temps de conclure une paix honorable, que le représentant du Sénégal appelait la "paix des braves", la Thaïlande ne s'engage dans une voie opposée. Face à des déclarations du genre de celle qui a été prononcée par le représentant de la Thaïlande hier, on peut se demander quelle contribution la Thaïlande a l'intention d'apporter ou si elle souhaite même contribuer vraiment à la recherche d'une solution négociée au problème du Kampuchea.

En ce qui concerne la Déclaration de Singapour, elle reprend les thèmes bien connus et des calomnies provocatrices. Nous avons déjà eu l'occasion d'y répondre au cours du débat général. Par ailleurs, la déclaration faite hier par le chef de notre délégation et notre réponse actuelle à la déclaration de la Thaïlande traitent de l'essentiel des affirmations avancées par Singapour. Je n'en dirai donc pas davantage.

M. KAREMSRI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : En réponse à la déclaration de la charmante représentante du Viet Nam, je voudrais dire ce qui suit.

En tant que voisin immédiat du Kampuchea, la Thaïlande n'a pas besoin qu'on lui rappelle la situation terrible qui règne à l'intérieur de ce pays. Les répercussions de la situation intérieure du Kampuchea sur la sécurité nationale de la Thaïlande sont bien connues de l'Assemblée puisque la Mission permanente de la Thaïlande auprès des Nations Unies a diffusé en diverses occasions, en tant que document des Nations Unies, de nombreuses lettres relatant des incidents tels que des bombardements et des incursions effectués par le Viet Nam en territoire thaïlandais à partir du Kampuchea.

La représentante du Viet Nam a mentionné la déclaration faite hier par la délégation thaïlandaise lors du débat sur ce point. Cette déclaration se passe d'explications; il n'est donc pas nécessaire de faire d'autres observations.

La représentante du Viet Nam, une fois de plus, s'arroge le droit de parler au nom des trois pays dits indochinois. Permettez-moi de m'en tenir à un seul problème, à savoir ce qu'elle a appelé la question des trois villages entre, je suppose, le Laos et mon pays, la Thaïlande. N'étaient-ce les machinations du Viet Nam, cette question - qui au demeurant ne se pose pas - n'aurait pas été mentionnée ici. L'Organisation des Nations Unies sait bien qu'il n'y a pas la moindre présence thaïlandaise dans ces trois villages.

M. THIOUNN PRASITH (Kampuchea démocratique) : L'Assemblée générale vient d'adopter à une grande majorité, plus écrasante encore que l'année précédente, le projet de résolution sur le Kampuchea (A/42/L.1). Nous tenons à l'en remercier vivement.

L'Assemblée générale a soutenu, à une majorité plus grande que les années précédentes, les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dont font partie la Thaïlande et Singapour, pour rétablir la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est et défendre la Charte de l'ONU.

Néanmoins, la représentante du Viet Nam continue à se montrer arrogante, prétendant avoir raison seule contre toute la communauté internationale et elle a montré que le Viet Nam n'a aucunement tiré leçon de ses échecs répétés à la fois au Kampuchea et dans l'arène internationale.

M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique)

Il convient donc que l'Assemblée générale et toute la communauté internationale continuent d'exercer leur pression pour amener le Viet Nam à la raison et l'induire à abandonner une fois pour toutes sa politique expansionniste au Kampuchea et en Asie du Sud-Est.

Le Viet Nam, par la voix de sa représentante, vient de donner une nouvelle fois la preuve de son obstination et de sa volonté de ne pas se retirer du Kampuchea. Il vient de montrer également que ce qu'il prétend être flexibilité n'est que manoeuvre pour tromper l'Assemblée générale. Il a donné enfin la preuve de son amertume face au lamentable échec qu'il vient de subir ici.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais): Permettez-moi tout d'abord de féliciter - pour reprendre les mots de mon ami et camarade thaïlandais - la charmante représentante du Viet Nam. Elle a introduit un ton de civilité nouveau dans les observations que fait le Viet Nam à l'Assemblée, un ton auguel nous applaudissons.

Avec tout le respect que je lui dois, je voudrais faire observer que les pays de l'Asie du Sud-Est jugeront le Viet Nam non pas sur les douces paroles que nous entendons ici mais sur les sons durs et cruels de la guerre que nous entendons au Kampuchea. Le peuple kampuchéen souffre depuis trop longtemps. Si le Viet Nam a véritablement l'intention de rechercher la paix en Asie du Sud-Est, il faut qu'il en fasse la preuve non pas en nous berçant de douces paroles ici mais en retirant ses forces du Kampuchea.

Ce qu'il y a de plus troublant dans les remarques que nous venons d'entendre il y a quelques minutes, c'est que la représentante du Viet Nam semble oublier que l'Organisation des Nations Unies vient de prendre une décision de la plus haute importance sur la situation au Kampuchea, décision qui a été appuyée non pas oar un seul Etat, non pas par les six Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), mais par 117 Etats, soit plus des deux tiers des Membres de l'Organisation.

Ce qui paraît tragique, c'est que d'une part, le Viet Nam proclame son attachement aux grands principes qui régissent les normes de bonne conduite internationales et beux du Mouvement des non-alignés et que, d'autre part, il ignore et rejette les décisions que vient de prendre l'Assemblée. Ce faisant, comme nous l'avons dit maintes fois, le Viet Nam ne fait qu'ouvrir la voie à d'autres pays qui, comme l'Afrique du Sud, ignorent les décisions de l'Assemblée.

Aussi, en réponse à ce qu'a dit la représentante du Viet Nam, je voudrais tout d'abord l'inviter à faire un retour en arrière pour réfléchir à la décision qui vient d'être prise et au nombre de pays qui ont voté cette résolution. Peut-être la prochaine fois qu'elle prendra la parole ici nous donnera-t-elle une réponse plus complète à ce dont nous venons de débattre.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Nous venons ainsi de terminer l'examen du point 24 de l'ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Avant de lever la séance, je voudrais informer l'Assemblée qu'en ce qui concerne le sous-point 83 e), l'Assemblée générale a décidé, comme on sait, qu'avant d'être examiné par la Deuxième Commission, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, transmis à l'Assemblée générale par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sera présenté pour examen lors d'une séance plénière.

Je voudrais demander aux représentants qui ont l'intention de prendre la parole à l'occasion de la présentation du rapport à la séance plénière de l'Assemblée, le lundi 19 octobre au matin, de ne pas perdre de vue que l'examen de fond du sous-point se fera à la Deuxième Commission. Je voudrais également demander aux délégations qui se sont déjà inscrites pour prendre la parole à cette occasion de coopérer en faisant des interventions aussi brèves que possible - au maximum 10 minutes - ce qui nous permettrait d'examiner le point suivant de notre programme de travail dès l'après-midi.

La séance est levée à 18 h 50.